SEANCE DU MARDI 23 JUIN 1925.

ANALYSE DES PÉTITIONS ADRESSÉES A LA CHAMBRE.

Le sieur Rosper, Edouard, commerçant, à Liége, né à Nancy (France), le 2 octobre 1872, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le sieur Oldenhoner, Henri, mineur, à Cheratte, né en Allemagne, le 4 avril 1871, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le sieur Soeterboek, Adrien, instituteur, à Gand, né à Loon-op-Zand (Pays-Bas), sollicite la grande naturalisation.

— Renvoi à M. le ministre de la justice.

Le sieur Delhaye, Alfred, à Grand-Reng, sollicite l'intervention de la Chambre en vue de la liquidation d'une indemnité pour dommages de guerre.

Le Touring Club de Belgique, à Bruxelles, demande que l'on prenne des mesures pour la protection de la vallée de la Warche, et appelle l'attention de la Chambre sur la nécessité urgente de garantir, par une loi, la conservation des sites.

Le sieur Lalieux, Englebert, adjudant pensionné, à Schaerbeek, sollicite l'intervention de la Chambre pour obtenir la liquidation de sa pension.

Les sieurs Snacken et Bogaert, respectivement président et secrétaire de l'Association des secrétaires communaux de la province d'Anvers, demandent que les secrétaires communaux puissent être éligibles aux conseils provinciaux.

Le conseil communal de Haine-Saint-Paul émet le vœu de voir les Chambres législatives supprimer la taxe sur les salaires et traitements ou, tout au moins, exonérer de celle-ci ce qui constitue le salaire vital du travailleur.

Même pétition des conseils communaux de Seraing-sur-Meuse, Leval-Trahegnies.

Le conseil communal de Courcelles émet le vœu de voir les Chambres législatives : 1° modifier la loi fiscale de façon à laisser plus de liberté aux conseils communaux ; 2° assurer, au plus tôt, à ceux-ci le droit de fixer eux-mêmes l'assiette de leurs impôts sous le contrôle des députations permanentes.

Même pétition des conseils communaux de Bouffioulx, Hal, Saint-Georges-sur-Meuse.

Les sieurs Lange et Hennus, au nom de pensionnés de l'Etat, à Bruxelles, sollicitent le relèvement du taux des pensions.

Même pétition des sieurs Froidcourt et Heyne, Grosjean et Dumont, Bruylandt et Cornélis, Vandenbosch, Stilmans, Schotte et Boers, Desorgher et Linaer, Delcroix et Georgery, Lelièvre et Bruyer, Jacquet et Kayser, Boulanger, Mestdagh et Franck, au nom des sections de Liége, Spa-Stavelot, Saint-Gilles lez-Termonde, Tamise, Charleroi, Lierre, Anvers, Beaumont, Nivelles, du Luxembourg à Arlon, Tirlemont, Gand, de la Fédération nationale des pensionnés de l'Etat.

Les sieurs Lorent et André, au nom du groupe des Etudiants socialistes, et Sœur, au nom de la Fédération indépendante des étudiants socialistes, à Bruxelles, protestent contre l'expulsion de certains étudiants russes de l'université de Liége.

— Renvoi à la commission des pétitions.

MM. Cailleau et Bistiaux, président et secrétaire de l'Association nationale des combattants du front, à Bruxelles, appuient la candidature de M. Collet, Octave, volontaire de guerre, pour le mandat de conseiller colonial vacant, par suite du décès de M. Diderich.

Même pétition du président et du secrétaire du conseil d'administration de la Ligue patriotique des volontaires de la campagne 1914-1918.

— Dépôt sur le bureau lors de la nomination d'un membre du Conseil colonial.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET, PRÉSIDENT.

SOMMAIRE :

Communications, p. 63.
Messages, p. 64.
Hommage, p. 64.
Communications du bureau, p. 64, 80.
Tirage au sort et composition des sections pour le mois de juin 1925, p. 64.
Dépôt et lecture, par M. Brunfaut, d'un rapport de la commission de vérification des pouvoirs, p. 64.
Motion d'ordre de M. Declercq, p. 65.
Déclaration du gouvernement, p. 65. — Reprise de la discussion de la déclaration du gouvernement, p. 69.
Dépôt :
1° Par M. le ministre des finances : 1. des projets de loi de budgets devenus caducs par suite de la dissolution; 2. d'un projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1925; 3. d'un projet de loi prorogeant les pouvoirs du gouvernement en matière de tarif de douanes, p. 69.
2° Par M. le ministre de l'intérieur et de l'hygiène : 1. d'un projet de loi modifiant la date de la session ordinaire des conseils provinciaux en 1925 et prorogeant les mandats des conseillers provinciaux et des députés permanents en fonctions; 2. d'un projet de loi concernant la date des élections provinciales en 1925 et déterminant la composition du corps électoral appelé à y participer; 3. d'un projet de loi portant nouvelle répartition des conseillers provinciaux; 4. d'un projet de loi modifiant des dispositions du Code électoral, p. 69.

La séance est ouverte à 2 heures.

MM. Boël et Bouchery, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

COMMUNICATIONS.

M. Libbrecht, indisposé, prie la Chambre d'excuser son absence jusqu'au 24 juin.

M. Verdure, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de la Chambre pendant quelque temps.

M. Franck, obligé de se rendre à l'étranger, prie la Chambre d'excuser son absence aux prochaines séances.

M. Maenhaut, retenu à l'étranger par une mission officielle, prie la Chambre d'excuser son absence jusqu'au 8 juillet.

— Pris pour information.

MESSAGES.

Par dépêches en date des 22 et 26 mai 1925, M. le ministre de la justice transmet à la Chambre, avec les pièces de l'instruction, neuf demandes de naturalisation.

— Renvoi à la commission des naturalisations.

Par dépêche en date du 17 de ce mois, M. le ministre des affaires économiques transmet à la Chambre une copie des arrêtés royaux de ce jour relatifs au remaniement ministériel.

— Pris pour information.

Par dépêche en date du 27 mai dernier, M. le ministre des colonies adresse à la Chambre deux projets de décrets approuvant des cessions et concessions de terres consenties par les gouverneurs de province du Congo.

— Conformément à l'article 15 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge, ces documents seront déposés sur le bureau de la Chambre pendant trente jours de session.

Par lettre en date du 28 mai dernier, M. le premier président de la cour des comptes adresse à la Chambre, conformément à l'article 7 de la loi du 20 juillet 1921, copies de neuf délibérations du conseil des ministres en date du 18 de ce mois.

— Renvoi à la commission permanente des finances, des budgets et des économies.

Comme suite à ses déclarations des 4 et 6 mars dernier, M. le ministre des colonies adresse à la Chambre le rapport du conseil colonial sur le projet de décret et le texte du décret du 30 mars 1925 autorisant le ministre des colonies à signer, au nom de la colonie, la convention-cahier des charges avec la société Union nationale des Transports fluviaux et la société anonyme Compagnie industrielle et de Transports au Stanley-Pool.

— Dépôt sur le bureau.

Par dépêche en date du 11 de ce mois, M. le ministre des finances adresse à la Chambre, conformément à l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, les états sommaires des adjudications, contrats et marchés passés par différents départements ministériels pendant l'année 1923.

— Dépôt au bureau des renseignements.

HOMMAGE.

Par lettre en date du 28 mai dernier, M. Caufriez, directeur général de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, adresse 200 exemplaires des rapports présentés par le conseil d'administration et par le collège des commissaires à la 36e assemblée générale ordinaire des actionnaires de la dite institution.

— Distribution aux membres de l'assemblée et dépôt à la bibliothèque.

TIRAGE AU SORT ET COMPOSITION DES SECTIONS.

Il est procédé au tirage au sort des sections pour le mois de juin 1925. Ces sections sont composées comme suit :

1re section (1e afdeeling) : MM. Anseele, Boël, Bologne, Bouchery, Brassinne, Brenez, Buyl, Carton de Wiart, Colleaux, Debacker, de Béthune, de Burlet, de Géradon, Doms, Drion, Fischer, Goffaux, Hessens, Heyman, Jennissen, Léonard, Maenhaut, Merlot, Missiaen, Pater, Piérard, Richard, Vanden Broeck, Van Overstraeten, Verlinden, Winandy.

2e section (2e afdeeling) : MM. Allewaert, Berloz, Brunfaut, Ciynmans, Cnudde, Debruyne (R.), Declercq, Dejardin, De Schutter, Elbers, Ernest, Galopin, Gendebien, Hoen, Huyshauwer, Jacquemotte, Jaspar, Max, Meysmans (L.), Pierco, Poullet, Raemdonck, Ramaekers, Renkin, Reynaert, Schinler, Theelen, Van Ackere, Van Caenegem, Vindevogel, Vos.

3e section (3e afdeeling) : MM. Amelot, Carlier, Claes, Cocq, Colaert, David, De Bue, De Keersmaecker, Delattre, de Selys-Longchamps, Duchatel, Duchesne, Fieullien, Goetgebuer, Huart, Hymans, Lambrechts, Marck, Masson, Melckmans (G.), Mostaert, Neujean, Niezette, Poncelet, Pussemier, Rubbens, Standaert, Troclet, Vandemeulebroucke, Van Dievoet, Van Isacker.

4e section (4e afdeeling) : MM. Beckers, Boedt, Boens, Brarquart, Brunet, Butaye, Chalmet, De Bruyn (P.), Debunne, de Kerchove d'Exaerde, Delacollette, Delannoy, de Liedekerke, Gelders, Gevaert, Golenvaux, Housiaux, Lefèbvre, Maillen, Pepin, Pirmez, Schaetzen, Sinzot, Tibbaut, Van Belle, Vanden Eynde (O.), Van Hoeck, Van Hoeylandt, Verdure, Vergels, Wauters.

5e section (5e afdeeling) : MM. Baels, Briart, Carton, De Bruyne (A.), Defaux, Delvigne, de Montpellier, De Pierpont, Devèze, de Wouters d'Oplinter, Dierkens, Franck, Herbert, Hubin, Janson, Lemonnier, Lepage, Libbrecht, Mampaey, Nichels, Périquet, Rombauts, Samyn, Sap, Vanden Corput, Van Opdenbosch, Van Severen, Van Walleghem, Verachtert, Vercammen, Wauwermans.

6e section (6e afdeeling) : MM. Bertrand, Blavier, Brusselmans, Buysse, Catteeuw, De Bruycker (Ch.), Delor, Desaegher, Destrée, Eekelers, Falony, Gris, Hallet, Huysmans, Lombard, Mansart, Mathieu, Pecher, Petit, Rutten, Siffer, Somerhausen, Soudan, Straus, Uytroever, Van Cauwelaert, Van den Eynde (J.), Vandervelde (E.), Vandevelde (J.), Van de Vyvere, Van Landeghem, van Schuylenbergh.

COMMUNICATION DU BUREAU.

M. le président. — Le bureau a été saisi de plusieurs demandes d'interpellation. Les voici dans l'ordre de leur réception :

1° Interpellation de MM. Dejardin, Delattre, Falony et Lombard à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale « sur les mesures à prendre pour réduire le prix de revient du charbon sans toucher au salaire garanti par la convention sur les salaires d'avril 1920 ».

2° Interpellation de M. Boens à M. le ministre des chemins de fer, marine, postes et télégraphes « sur la situation du port d'Ostende en corrélation avec la marine marchande ».

3° Interpellation de MM. Debunne, Vandevelde, Gevaert et Nichels à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale « sur la liquidation tardive des pensions de vieillesse, notamment aux vieillards dont la pension, par suite de changement de domicile ou d'admission dans un hospice, doit être modifiée ».

4° Interpellation de M. Missiaen au gouvernement « sur les moyens qui doivent être mis en œuvre pour rendre à la ville d'Ypres sa viabilité d'avant-guerre ».

5° Interpellation de M. Van Hoeck à M. le ministre des finances « au sujet de la crise dans l'industrie du tabac en Belgique et des mesures, d'ordre fiscal surtout, à prendre pour enrayer celle-ci ».

6° Interpellation de M. Declercq à M. le ministre de la défense nationale « sur l'enlèvement et la destruction des monuments funéraires « Heldenhulde » à l'Yser ».

7° Interpellation de M. Van Walleghem à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale « sur la situation de l'industrie métallurgique et plus particulièrement la menace du lock-out existant actuellement dans le bassin de Charleroi ».

Ces demandes d'interpellation seront inscrites à l'ordre du jour.

DÉPOT ET LECTURE D'UN RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE POUVOIRS.

M. le président. — La parole est à M. Brunfaut pour faire rapport sur la situation de certains députés suppléants dont les pouvoirs n'avaient pas été validés.

M. Brunfaut (*à la tribune*). — Messieurs, à la séance du 20 mai dernier, la commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus de la province de Liége vous a proposé de valider l'élection de tous les représentants effectifs et des représentants suppléants dont l'admission avait été ajournée le 12 mai. Il n'a pas été possible, faute de pièces, de vous proposer l'admission de M. Carré, élu suppléant de la liste libérale de l'arrondissement de Huy; de M. Istace, troisième suppléant de la liste catholique de l'arrondissement de Liége, et de M. Weiss, troisième suppléant de la liste socialiste de l'arrondissement de Verviers.

Les intéressés ayant produit à ce jour les justifications requises, votre commission a l'honneur de vous proposer l'admission de MM. Carré, Istace et Weiss en qualité de membres suppléants.

M. le président. — La Chambre entend les conclusions du rapport tendant à valider les pouvoirs, en qualité de membres suppléants, de MM. Carré, Istace et Weiss. Il n'y a pas d'opposition? (*Non! non!*)

Je mets ces conclusions aux voix.

— Les conclusions du rapport sont adoptées.

En conséquence, MM. Carré, Istace et Weiss sont proclamés membres suppléants de la Chambre des représentants.

MOTION D'ORDRE.

M. le président. — La parole est à M. Declercq pour une motion d'ordre.

De heer Declercq. — Mijne heeren, zooeven komt men den tekst der regeeringsverklaring aan de Kamerleden uit te deelen. Die tekst is in de twee talen opgesteld. Op 20 Mei j. l. heeft de Vlaamsche leider Van de Vyvere de regeeringsverklaring in haren Franschen tekst voorgelezen. De overgroote meerderheid der volksvertegenwoordigers in deze Kamers zijn Vlaamsche gekozenen.

Wij zijn benieuwd te weten of ook die andere « Vlaamsche leider » de heer Poullet ook de regeeringsverklaring in het Fransch gaat voorlezen en of hij in dit parlement, ten aanzien van het land, de meening gaat bekrachtigen dat de Nederlandsche taal, de zijne en de onze, als eene minderwaardige taal moet beschouwd worden.

M. le président. — Je demande à la Chambre d'entendre immédiatement la déclaration que le gouvernement se propose de nous faire. Nous verrons ensuite l'attitude que l'honorable premier ministre croira devoir prendre au sujet de la motion de M. Declercq. (*Assentiment.*)

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

M. le président. — La parole est à M. le ministre des affaires économiques pour faire connaître à la Chambre le programme du gouvernement. (*Mouvement d'attention.*)

M. Poullet, ministre des affaires économiques. — Messieurs, les élections du 5 avril ont nettement marqué le vœu du pays de voir donner à notre législation sociale de nouveaux et importants développements.

Le gouvernement qui se présente devant vous s'est constitué pour réaliser ce vœu. Il s'y emploiera avec méthode, avec persévérance, avec la volonté d'aboutir.

Pénétré de la conviction que le développement de notre législation sociale est un facteur de paix et de prospérité, le gouvernement est non moins convaincu de la nécessité qui s'impose de sauvegarder l'équilibre budgétaire et de pratiquer une politique financière qui inspire, tant à l'étranger qu'à l'intérieur, la plus entière confiance.

En s'associant dans un même gouvernement, les parlementaires qui en font partie n'entendent confondre en rien ni les programmes, ni les aspirations des groupes auxquels ils appartiennent; ceux d'entre nous qui ne sont point revêtus de mandats électifs n'entendent, de leur côté, rien abdiquer de leurs convictions.

Aucun parti politique ne disposant dans les Chambres de la majorité absolue, l'intérêt du pays demande que les groupes qui composent le parlement fassent abstraction de ce qui les divise, pour constituer une majorité gouvernementale sur un programme de réalisations, limité à une série de points précis.

En dehors de ces points communs, nous conservons chacun intacte la fidélité à nos convictions les plus chères et nous nous réservons, à l'heure des consultations électorales, et devant l'opinion publique, le droit de défendre intégralement notre foi politique. (*Très bien! sur certains bancs à droite.*)

L'orientation de notre politique extérieure a toujours trouvé son appui le plus solide dans le sentiment commun du peuple belge.

Nous entendons demeurer fidèles aux amitiés que l'épreuve de la guerre a créées entre nous et les peuples qui furent nos alliés et nos associés.

Pacifique par tradition, la Belgique au lendemain de la guerre n'a jamais poursuivi d'autre fin que d'obtenir les réparations légitimes qui lui étaient dues et les garanties qui intéressent à la fois sa propre sécurité et la paix générale.

C'est avec l'approbation de tous les partis que le gouvernement antérieur a participé à l'accord de Londres et s'est associé à Genève à la politique qui avait pour formule : arbitrage, sécurité, réduction des armements.

C'est dans le même esprit que le gouvernement, convaincu que la sécurité de la Belgique est fonction de la paix et de la sûreté générales, continuera à poursuivre la réalisation d'accords internationaux qui confirment et développent le pacte de la Société des Nations.

A l'exemple d'autres pays industriels, le gouvernement se propose de ratifier la convention de Washington sur la journée de huit heures. Cette convention, on le sait, est loin d'imposer aux pays signataires des engagements aussi étendus que ceux qui résultent de notre propre législation interne. Le gouvernement ne négligera d'ailleurs aucun effort pour assurer à cette convention l'adhésion du plus grand nombre d'Etats.

Il vous demandera également de donner, le plus rapidement possible, votre approbation aux conventions internationales du travail relatives au repos du dimanche, à l'emploi de la céruse, aux accidents du travail, au droit d'association et de coalition des ouvriers agricoles, à l'âge d'admission des enfants comme soutiers dans la marine, à l'examen médical des enfants à bord des bateaux. Ces ratifications n'entraîneront aucune modification à notre législation actuelle.

Il vous soumettra, en outre, deux importants traités, l'un entre les Pays-Bas et la Belgique, revisant certaines stipulations du Traité du 18 avril 1839, l'autre entre la Suisse et la Belgique, relatif à la conciliation et au règlement judiciaire des différends internationaux.

La gravité du problème financier exige que tous les partis s'unissent en ce domaine, car, malgré les grands progrès déjà accomplis, toute imprudence pourrait être désastreuse pour l'économie générale de la nation.

Pour parachever la restauration de ses finances, le pays, qui vient à peine d'entrer en convalescence, a encore impérieusement besoin de tranquillité, de modération, de loyale entente et de tolérance réciproque.

En effet, le point faible et particulièrement vulnérable de notre situation financière réside dans l'existence d'une lourde dette flottante, dont le renouvellement et la consolidation ultérieure ne pourront être réalisés que dans une atmosphère générale de confiance.

L'achèvement de la restauration de nos finances, si profondément ébranlées par la guerre, constitue une condition préalable et *sine qua non*, sans laquelle l'orientation démocratique de notre législation sociale serait vouée à un échec certain.

Les assurances sociales, dont la réalisation trouve incontestablement une forte majorité au sein du parlement, nécessiteront des dépenses importantes, et il ne faut pas se dissimuler que de sérieuses difficultés devront être surmontées pour maintenir l'équilibre du budget, en y comprenant ces charges nouvelles.

Ce serait une erreur grave que de fixer la charge fiscale totale à un niveau dépassant la capacité économique du pays et de nature à compromettre sa force productive à un moment où jamais celle-ci n'a été plus nécessaire.

Afin de renforcer la trésorerie, le gouvernement veillera à ce que les arriérés d'impôt soient recouvrés au plus tôt. Dans ce but, il demandera un effort spécial à l'administration et il vous proposera de majorer le taux des intérêts de retard.

Il s'appliquera, d'autre part, à faire rendre aux impôts existants, avec le minimum de vexation, tout le produit qu'on est en droit d'en attendre.

Il entre dans les intentions du gouvernement d'accorder aux contribuables qui n'auraient pas satisfait à leurs déclarations et à leurs obligations fiscales un court délai pour leur permettre de régulariser définitivement leur situation à l'abri de toute peine ou amende. Les intérêts de retard seront seuls réclamés en outre du principal.

Enfin, il sera procédé, en vue du budget de l'année 1926, à l'étude de certains réajustements d'impôts que pourrait justifier le changement survenu dans le pouvoir d'achat de notre unité monétaire, notamment en ce qui concerne les exemptions à la base d'un minimum vital de revenus et la progressivité du tarif en matière de supertaxe. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*)

Le budget ordinaire de 1925 sera dépensé pour plus de la moitié lorsque le régime des douzièmes provisoires aura pris fin. Toutefois, des remaniements partiels importants résultant notamment du service de la dette, de la péréquation des traitements et de la revision des pensions devront forcément y être apportés. La charge dérivant de ces modifications pourra être compensée dans une certaine mesure par des plus-values d'impôt ou des recettes nouvelles. Le gouvernement examinera d'une façon approfondie si, en tenant compte de ces divers éléments, la nécessité subsiste de solliciter le

vote de tout ou partie des ressources qui vous avaient été déjà demandées; mais il résulte cependant d'un examen sommaire qu'il sera difficile d'échapper à cette nécessité.

Au surplus, le gouvernement portera tout son effort sur l'application d'une rigoureuse politique d'économie dans l'administration du pays.

Les dépenses de premier établissement pour le développement de l'outillage économique du pays et de la colonie ne pourront être engagées sans que les capitaux nécessaires à long terme soient d'abord assurés, car il n'est pas possible de gouverner avec sagesse un pays dont la situation de trésorerie n'est pas bien assise. Comme la capacité d'emprunter à des conditions supportables est limitée, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, il faudra provisoirement s'en tenir strictement à l'exécution des travaux immédiatement indispensables.

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a demandé la consolidation de la dette de guerre et d'après-guerre; les lignes générales adoptées pour le paiement de la dette de l'Angleterre ont été évoquées; il est admis que les négociations sur les dates des premiers paiements d'intérêts et sur le taux de l'intérêt tiendront compte de la situation fiscale et économique de la Belgique. Pour satisfaire aux instances du gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement enverra incessamment à Washington une mission officielle pour traiter cette affaire dont la solution constitue également un facteur essentiel pour l'établissement de l'équilibre budgétaire. Nous avons le ferme espoir qu'au cours de la discussion de cette consolidation le gouvernement des Etats-Unis comprendra la situation de la Belgique.

Tous les citoyens belges, aussi bien que nos créanciers étrangers, ont un intérêt vital à ce que l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'Etat soit strictement maintenu, sans que le niveau de cet équilibre dépasse les forces du pays. En effet, toute politique qui mènerait à une crise de confiance provoquerait une crise de trésorerie avec menace d'inflation et de dépréciation monétaire. Les maux qui en résulteraient sont tels que, quoiqu'il en coûtât, on ne pourrait en envisager même l'éventualité, en aucune circonstance.

A quoi servirait-il de voter d'enthousiasme les charges devant résulter d'une nouvelle législation sociale si, dans son application, cette législation devait être énervée ou rendue illusoire par suite de l'avilissement de la monnaie?

Seule une politique financière inspirant la confiance permettra de hâter la réalisation des réformes destinées à améliorer les conditions générales de vie de notre population.

Le gouvernement aura également comme préoccupation constante de procéder, au fur et à mesure des possibilités, à la consolidation graduelle de la dette flottante, à l'assainissement de la monnaie, au développement de la production et de l'exportation, afin d'augmenter la richesse publique et d'équilibrer la balance internationale des paiements, conditions indispensables pour réaliser la stabilité de la monnaie et des prix et rendre moins lourdes les charges fiscales nécessaires à l'équilibre du budget de l'Etat.

Le programme des travaux de la session parlementaire en cours semble devoir se limiter essentiellement au vote des budgets, ainsi qu'au vote d'une loi relative aux prochaines élections provinciales.

Désireux de marquer aux intérêts des populations agricoles la même sympathie qu'aux intérêts des autres classes sociales, le gouvernement vous demandera de résoudre, au cours de la session prochaine, la question du bail à ferme. (*Très bien! sur les bancs socialistes et sur certains bancs à droite.*)

Le programme social de cette même session comprendrait d'abord la prorogation de la loi sur les loyers. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*) Avec cette prorogation devront aller de pair des encouragements efficaces à la construction d'habitations à bon marché. (*Très bien! sur les bancs socialistes et sur certains bancs à droite.*)

Nous voudrions voir ensuite examiner sans retard des projets de loi que le gouvernement déposera sur la réparation du dommage causé par les maladies professionnelles et sur la revision de la loi de 1903 sur les accidents du travail. Il y aura lieu de mener à bonne fin également la revision des lois sur les conseils de prud'hommes et sur l'inspection des mines et la loi nouvelle sur le contrôle des assurances-vie, toutes trois déjà votées par le Sénat. Le problème des allocations familiales, celui de l'assurance maternelle, celui du statut des commissions paritaires devront également être examinés à bref délai.

Le gouvernement ne négligera aucun effort pour que la loi récente sur les pensions de vieillesse entre en application à la date prescrite. Il vous proposera toutefois de simplifier les formalités relatives à la constatation de l'état de besoin pendant la période transitoire et, tout en maintenant la cotisation ouvrière à côté de celle de l'employeur et de l'intervention de l'Etat, il s'efforcera d'assurer à ces contributions une efficacité plus grande, de manière à garantir au plus grand nombre d'intéressés possible une pension de 720 francs.

M. Jacquemotte. — Et la pension gratuite?

M. Poullet, ministre des affaires économiques. — Des lois votées après l'armistice sont venues en aide aux victimes des accidents du travail qui avaient été frappées antérieurement à la promulgation de la loi de 1920. La péréquation des rentes de ces sinistrés sera poursuivie par le gouvernement.

Une certaine recrudescence de la crise menaçant d'intensifier, en divers endroits le chômage, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire rendre toute son efficacité au fonds de crise, tout en continuant, plus que jamais, à prévenir et réprimer les abus.

Les intérêts des classes moyennes méritent de faire l'objet de toute la sollicitude du gouvernement. Le ministère des affaires économiques, qui comprend déjà l'office des métiers et négoces, sera incessamment, par l'adjonction des divers services rattachés à d'autres départements, transformé en ministère du commerce, de l'industrie, des métiers et négoces. (*Très bien! sur certains bancs à droite.*)

Parmi les problèmes qui intéressent les classes moyennes, ceux de l'apprentissage, de l'enseignement technique spécial et du crédit pour l'acquisition d'outillage mécanique et électrique sont en état de recevoir une solution prochaine. (*Très bien! sur les mêmes bancs.*)

Dans les sessions ultérieures, le gouvernement demandera au parlement d'aborder et de mener à bonne fin les projets de loi sur les assurances sociales, si impatiemment attendues, ainsi que sur la protection du salaire et de la santé des ouvriers et des ouvrières travaillant à domicile.

M. Jacquemotte. — Très bien! à gauche!

M. Poullet, ministre des affaires économiques. — Il vous proposera une loi organisant d'une façon générale l'enseignement technique et professionnel. (*Très bien! sur les bancs socialistes et sur certains bancs à droite.*)

M. Jacquemotte. — Et très bien! à droite!

M. Poullet, ministre des affaires économiques. — Une politique sociale efficace et progressive ne peut être tentée et ne peut donner son plein rendement que dans un pays où l'on travaille et où l'on produit beaucoup et bien. Aussi, le gouvernement est-il décidé à favoriser la production nationale par sa politique industrielle et commerciale. Il est décidé à prendre toutes les mesures pour stimuler les forces productives du pays et augmenter le rendement de l'ouvrier belge dont le courage et l'ardeur au travail ont fait, dans le monde entier, la réputation de la Belgique industrielle.

La Commission nationale de la production industrielle, qui a étudié le problème dans son ensemble, ne tardera pas à formuler des conclusions qui retiendront toute l'attention du gouvernement.

La déclaration ministérielle du 16 décembre 1919 avait déjà attiré l'attention du parlement sur l'importance de la mise en valeur des terrains houillers non concédés du Limbourg et que la loi organique des mines avait expressément réservée en vue d'une exploitation domaniale.

Le gouvernement poursuivra activement les études commencées. Il ne s'agirait pas d'entrer dans la voie d'une administration d'Etat nouvelle, mais de créer une société nationale sur le modèle de celles qui ont été établies pour les distributions d'eaux et les habitations à bon marché.

Les différends linguistiques se prolongent au risque de s'aggraver. (*Rires sur certains bancs socialistes.*)

Le gouvernement ne peut demeurer indifférent à cette situation. Il remplira son rôle de conciliateur et d'arbitre...

M. Branquart. — Alors, vous n'allez plus en découdre? (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. Poullet, ministre des affaires économiques. — ... il s'efforcera de dissiper les malentendus et de consolider la bonne entente entre tous les citoyens.

Il croit y parvenir en demandant à tous les Belges de pratiquer la tolérance mutuelle, de faire un effort pour se mieux comprendre,

et en leur assurant une parfaite égalité de traitement, qui sera la meilleure garantie de l'unité nationale. (*Très bien! sur certains bancs à droite.*)

Des lois diverses accordant une large amnistie en matière militaire et civile ont été promulguées depuis l'armistice.

Le gouvernement vous proposera d'assurer à ces lois une nouvelle extension. L'accueil fait, l'an dernier, par le parlement, à des propositions d'initiative parlementaire a marqué le vœu du pays à cet égard.

M. Pierco. — La croix civique!

M. Poullet, ministre des affaires économiques. — Des fonctionnaires et agents, qui avaient été frappés de révocation pour avoir, au cours de la guerre ou depuis, méconnu leurs obligations professionnelles ont bénéficié de mesures de clémence. Le gouvernement se propose d'étendre ces mesures, conformément à des vœux et à des propositions qui avaient également reçu bon accueil dans la dernière législature.

Désireux de réduire, dans la mesure du possible, les charges militaires, — ce terme étant pris dans le sens le plus général, — le gouvernement mettra immédiatement à l'étude les allégements auxquels le pays peut consentir sans compromettre sa sécurité.

Le gouvernement se propose, en outre, d'aborder l'étude d'un problème d'une portée plus considérable, mais dont la réalisation est moins proche : le développement sans cesse croissant du machinisme, dans les armées modernes, tant en quantité qu'en puissance, a une répercussion indiscutable sur leur organisation et sur leur recrutement; c'est à ce fait qu'il faut attribuer, en ordre principal, les réajustements fragmentaires apportés depuis l'armistice tant à la composition organique de l'armée qu'à nos lois de milice.

Le problème doit être étudié dans son ensemble, et la réalisation de la solution à laquelle on sera conduit doit faire l'objet d'une préparation minutieuse.

Cette réalisation est fondamentalement basée sur l'accroissement du volontariat, qui seul peut nous fournir le noyau d'hommes de métier indispensable, la constitution d'un solide cadre de sous-officiers et d'officiers; elle entraînera une sérieuse réduction dans les prestations professionnelles. (*Très bien! à droite.*)

Cette armée nouvelle, tout en pouvant supporter avec avantage, au point de vue de sa puissance intrinsèque, la comparaison avec les armées d'avant-guerre, répondra mieux au vœu de nos populations qui, si elles sont prêtes à donner leur vie quand la Patrie est en danger, désirent voir réduire le fardeau des prestations personnelles en temps de paix, pour se consacrer au travail. (*Très bien! à droite.*)

En attendant cette refonte générale, le gouvernement vous proposera l'abrogation de la disposition temporaire de la loi de milice relative aux 13e et 14e mois de service. (*Très bien! à droite. — Rires et exclamations sur divers bancs.*)

La même loi, en décidant que les miliciens seraient, dans la mesure du possible, incorporés dans des unités casernées à une distance maxima de 50 kilomètres de leur résidence, a instauré le principe du recrutement régional. Des critiques ont été formulées sur l'application que la mesure a reçue. Le gouvernement en fera un examen objectif et approfondi.

Depuis la guerre, les gouvernements divers qui se sont succédé au pouvoir ont, dans le domaine des questions religieuses et scolaires, pratiqué une trêve loyale, qui a trouvé son expression, non seulement dans la législation, mais également dans la jurisprudence administrative.

Le gouvernement veut le maintien de cette trêve. Grâce à elle, de grandes choses ont été accomplies depuis la libération du territoire. L'égalité politique a été établie. Les régions dévastées ont été restaurées. Notre législation sociale s'est enrichie de notables et précieux développements. L'équilibre du budget se réalise. En écartant les querelles stériles, nous assurerons au pays une nouvelle période de développement et de progrès dans tous les domaines. (*Applaudissements prolongés sur les bancs socialistes et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. — Entre-t-il dans les intentions de la Chambre de passer immédiatement à la discussion de la déclaration gouvernementale? (*Marques d'assentiment.*) Il en sera ainsi.

La parole est à M. Vos.

De heer Vos. — Er is in België een tegenstelling in de samenstelling van den Staat voorhanden die ons, Vlaamsche nationalisten, bij behoud van het huidige publiekrechtelijk regime, onverzoenbaar lijkt : de volkentegenstelling van Vlamingen en Walen.

In alle uitingen van ons publiek leven komt deze tegenstelling al scherper en scherper tot uiting, moet zij al scherper en scherper tot uiting komen naarmate het Vlaamsche volk gaat inzien, dat sinds 1830 de Belgische gecentraliseerde Staat de vijand is geweest van zijn natfonale ontwikkeling.

Voor geen staatsman in dit land kan deze tegenstelling verborgen blijven en indien nog iets ze aan het licht van den dag moest brengen, dan zou de langdurige regeeringscrisis, waaruit dit ministerie geboren is, daarvan het doorslaande bewijs hebben geleverd.

Waren er alleen Belgen en geen Vlamingen en Walen, zooals de officieele versie luidt, de democratische coalitie zou zich van zelf gevormd hebben. Juist op de redelooze ontkenning van deze werkelijkheid, op een organieke fout, berust deze regeering. Zij is kunnen ontstaan omdat een deel van haar meent, dat deze onverwachte coalitie van tegenstrijdige partijen, de Vlaamsche werkelijkheid in den Belgischen Staat in haar gouvernementeel beleid zou laten gelden, en een ander deel van de regeeringsploeg slechts zoolang zijn steun zal geven als de onwezenlijke Belgische Staatseenheid met verdrukking van het Vlaamsche volk zal worden in stand gehouden, de Vlaamsche werkelijkheid dus zal worden ontkend.

Het misverstand is onoplosbaar, de tegenstelling is onverzoenbaar! En de heer Poullet zoomin als de heer Van de Vyvere, zal er ooit in slagen om op den grondslag van een vooze staatsordening; door verzoening of arbitrage, tot een eenheid te herleiden wat geen eenheid uitmaken kan.

Er zijn in dit parlement Vlaamsche vertegenwoordigers, die meenen dat onder dit Staatsregime, in dit Belgische parlement, het Vlaamsche recht te verwezenlijken is. Zij krijgen van af heden de laatste kans om hun opvatting waar te maken. En in zoover is het ook voor Vlaanderen een historisch oogenblik. Met dit ministerie van demokraten met vlaamschgezinden inslag, wordt de sluitrede voltooid : er is geen volk in de geschiedenis, dat zijn cultureele zelfstandigheid heeft behouden of verkregen zonder zelfstandige politieke organisatie; in den Belgischen gecentraliseerden Staat kan van zulke politieke zelfstandigheid zelfs niet in beginsel sprake zijn. Vlaanderen wil het leven, moet dus deze Belgische Staatsmachine vernietigen.

Van ons, die deze sluitrede klemmend achten, kan men geen vertrouwen in deze regeering verwachten, omdat zelfs indien bij haar de wil aanwezig was om een vlaamschgezinde politiek in te leiden, het vertrekpunt zelf in wezen verkeerd is.

Maar is deze wil aanwezig? Hij kan niet aanwezig zijn, want over een dergelijk vraagstuk, dat de grondslag zelf uitmaakt van het bestaan van den Belgischen Staat, heeft een regeering die denkt het onder de knie te hebben zich volledig uit te spreken.

Evenals in deze van den heer Van de Vyvere wordt in de huidige verklaring niet veel meer gedaan dan de politieke moeilijkheid van het vraagstuk geconstateerd. De waarheid is dat bij de Walen de gedachte heerscht dat de taalpolitiek, eigenlijk de tweetaligheidspolitiek, zoowat de grens van het toelaatbare heeft bereikt en bij de Vlamingen de overtuiging even vast geankerd is, dat er tot nog toe met de methode van de zich op Belgischen grondslag plaatsende Vlaamschgezindheid in Vlaamsch nationaal opzicht niets van duurzamen aard is verwezenlijkt.

Naar binnen en naar buiten is deze Staat de bezegeling van de Vlaamsche dienstbaarheid. Het is niet waar dat in dit parlement over de buitenlandsche politiek de eensgezindheid bestaat, en bij elke praktische vraag van deze politiek zal het blijken.

Het kan de meening niet meer zijn van den minister van buitenlandsche zaken, die wel is waar het Verdrag van Versailles heeft onderteekend,... « mais à son cœur défendant », dat de Fransche stelling zou geiden van de onaantastbaarheid van die verdragen. Wij zullen het wellicht later vernemen hoe hij, en met hem België, parij kiest in het groote debat dat nu aan gang is tusschen de verdedigers van de Fransche hegemonie op het vasteland en Engeland. Wat men er ook van zegge, wat ook de groote Fransche bladen er over schrijven, de Fransch-Engelsche tegenstelling is niet overbrugd en het verloop van de ontwikkeling dezer tegenstelling zal voor ons de proef op de som leveren, dat België zich met Frankrijk vereenzelvigt.

Wij zijn sinds den vrede een groote mogendheid, maar het is een dwaze fiktie. Het is zeer begrijpelijk, dat in het Duitsche voorstel van een waarborgverdrag aan Frankrijk, van België geen sprake was. Hoe vaak kon men in groote Engelsche bladen lezen dat de eenheid van de opvatting van België en Frankrijk een feit was waardoor de Belgische zelfstandigheid werd uitgeschakeld.

België heeft een hooge borst opgezet, maar het had geen eigen woord te spreken.

Er staan in Europa op dit oogenblik een miljoen man meer onder de wapens dan vóór den oorlog. Het is het averechtsche einde van het militarisme. België geniet de twijfelachtige eer tot de uitzetting van het militarisme buiten verhouding bijgedragen te hebben.

Indien die militaristische politiek gevolgen heeft voor de buitenlandsche politiek, evenzeer heeft zij die ook voor de binnenlandsche politiek.

Gij zegt dat gij eene sociale politiek zult invoeren, maatschappelijke hervormingen verwezenlijken; maar waar gaat gij de middelen halen om deze sociale politiek te voeren ? Met de economische crisis voor oogen, die aan de deur klopt, vragen wij ons te vergeefs af, hoe gij uw plan zult bolwerken.

Vooral indien gij niet besloten zijt van te bezuinigen op die posten waar dit alleen mogelijk is, het is te zeggen op de militaire uitgaven.

Er zijn beloften afgelegd ter gelegenheid van de verkiezingen en geheel de ministerieele verklaring zit vol van beloften. De heer Wauters beloofde de kostelooze pensioenen en vele heeren der rechter- en linkerzijde maakten zich sterk van den zes- maandendienst te verkrijgen. Maar waar staat in de regeeringsverklaring te lezen dat het eene en het andere zal worden uitgevoerd?

De eenheid in België is een illusie. De tegenstelling in de buitenlandsche en ook in de binnenlandsche politiek naar de volkentweeledigheid is de werkelijkheid. Indien de Belgische gedachte een positieve inhoud kon hebben, dan zou het alleen die kunnen zijn van een bemiddelaarsrol te vervullen tusschen de twee groote beschavingen : de Germaansche en de Romaansche. Maar dit is eigenlijk een Nederlansche cultuurrol, die Holland beter dan België vervult. Want door uwe Franschgezinde politiek, waardoor Vlaanderen aan het Fransche cultureele imperialisme wordt overgeleverd, en komt er van het Germaansche deel niets terecht.

De onwezenlijke Belgische eenheid brengt, in de binnenlandsche politiek, de verdeeldheid evenzeer te weeg. Gij hebt sedert honderd jaar taalwetten gestemd die ontdoken of gesaboteerd worden. Ontelbare malen werd België in gebreke gesteld tegenover deze ontduiking en deze sabotage van de taalwetten. Maar, Vlaamsche ministers op de banken der regeering, weet het wel, zoo goed als België in gebreke werd gesteld, zult gij in gebreke gesteld worden, wanneer het zal gebleken zijn dat, door de Waalsch-franskiljonsche coalitie geen van deze taalwetten ooit van kracht kan worden.

Wij, Vlamingen, hebben sindslang de les getrokken uit deze historische feiten, en indien nog iets deze les bij ons sterker kon inprenten, dan zou het juist geweest zijn dat, na den oorlog, gij, Belgische regeering, op hardnekkige en onmeêdoogende wijze, de Vlaamsche gedachte in al hare uitingen hebt vervolgd en verdrunkt en dat vijf jaar na den oorlog, wanneer in alle andere landen de amnestie gemeengoed is geworden, hier nog door deze regeering eene vage belofte in dien zin moet worden afgelegd.

Als knapen hebben wij het gelezen, in Cornelius Nepos : Geen Staat kan duurzaam zijn, wanneer onder zijn hoede het recht wordt miskend en de wetten niet worden nageleefd.

Als voor een symbool van onze vlaamsche cultureele zelfstandigheid hebben Vlamingen jarenlang den strijd aangebonden voor de vernederlandsching van de Gentsche Universiteit. Na al dit zwoegen is er iets gekomen, waarvoor het Vlaamsche rechtsbewustzijn, indien het bij elk van ons Vlamingen nog zuiver sprak, zich schamen zou. Niet een van dezen onder de Vlamingen, die ertoe bijgedragen hebben, wil er verantwoordelijk voor gesteld worden.

Tot den minister van kunsten en wetenschappen richten wij de vraag : Gaat gij, die eens in Vlaanderen de leuze « Gent of niets » hebt rondgekraaid, in den ministerzetel, nog voor de Vlaamsche dageraad heeft gegloord, driemaal uw overtuiging verloochenen? Heeft tegelijkertijd met de macht van de ministerieele bevoegdheid, de machteloosheid van den Vlaamschen wil u bevangen, en doet gij afstand van een eisch, waarvan de rijke inhoud voor een deel uw Vlaamsche politieke carrière heeft gevuld? Wat gaat gij doen, mijnheer de minister van kunsten en wetenschappen, gewezen lid van de hoogeschoolcommissie zaliger gedachtenis, met uw Nolfbarak? Wilt gij een bouwmeester van Vlaamsche cultuur zijn, breek ze dan af en vindt voor mijn part, zoo gij het kunt, de oplossing in de lijn van de opvatting die eens gij voorstondt, de cultureele autonomie van Vlaanderen.

Aan u, als sociaal democraat, moet ik niet vóór oogen houden wat iemand die een grooten naam heeft in de internationale socialistische beweging, de Oostenrijker Otto Bauer, gezegd heeft van het nationale vraagstuk, dat het vastzit aan het taalvraagstuk. De beweerde historische tweetaligheid van Vlaanderen kan voor u geen argument zijn tegen een opvatting van het Vlaamsche vraagstuk, waarvoor gij de oplossing van de cultureele autonomie voorstelt, die wij logischerwijze doortrekken tot de politieke zelfstandigheid toe. Herinnert u, gij ministers van een democratische Vlaamsche regeering, dat het democratiche vraagstuk vast zit aan het nationale vraagstuk en dat het verbonden is met het opkomen der industrialisatie, die de verkeersgemeenschap sterker dan ooit bindt in de XIX^e^ eeuw aan de volkstaal, in Vlaanderen, dat aan den vooravond staat van een volkomen industrialisatie aan de Nederlandsche taal. Zijn wij niet in het gelijk, wanneer wij zeggen dat de Vlaamsche democratie alleen kan opgetrokken worden als het Vlaamsche nationale gevoel volledig tot uiting kan komen? Zult gij het woord logenstraffen van uw broeder in het socialistich geloof, en het valsche dogma van de tweetaligheid van Vlaanderen aannemen? En zult gij met ons niet instemmen, wanneer wij verklaren dat de Vlaamsch nationale grondslag de eenige is waarop de demokratie in Vlaanderen kan worden opgebouwd, beide en nationaliteits- en demokratische kwestie, kinderen van de XIX^e^ eeuw. Daarom, zelfs al zou die historische tweetaligheid in Vlaanderen, waarvan Pirenne spreekt, niet geleid hebben tot die onbewijskrachtige curiositeit, dat geen 3 t. h. van de bevolking in Vlaanderen Fransch spreekt en geen 1 1/2 t. h. het uitsluitend kent, dan nog zoudt gij het vooze argument van de hand moeten wijzen. Zult gij met ons dan erkennen, mijnheer de minister, dat in Vlaanderen de democratie en dus het heele publieke leven Vlaamsch zal zijn en niets anders? Zult gij eindelijk met ons, gij Vlaamsche vertengenwoordigers, het aandurven in al de uitingen van de publieke leven het Nederlandsch als uwe taal te gebruiken, tegen het vernederende misprijzen in, dat voor die taal in dit centrale lichaam van den voor Vlaanderen verderfelijken centralisatiestaat wordt aan den dag gelegd?

Maar daarvoor ook moet gij de illusie van de Belgische eenheid laten varen!

In naam van die eenheid, hebt gij Belgische machthebbers na den oorlog vervolgd en getuchtigd en tegen die eenheid keeren wij ons weer, wanneer onze groep haar voorstel indient van algemeene en onvoorwaardelijke amnestie. Ik heb de motieveering ervan niet te herhalen. Er komt in de regeeringsverklaring zoo iets voor als eene vage belofte; maar wij zullen alle middelen aangrijpen om u de urgentie van dezen maatregel op te dringen. Afgezien van het algemeene argument, dat het voor eenen Staat geen zin heeft te tuchtigen voor misbruiken van dien aard wanneer de recidive van het vermeende politieke misdrijf materieel is buiten gesloten; afgezien ook van het feit dat bij de vervolgingen en veroordeeling, de rechtspleegvormen werden ontkend en geschonden, soms in opdracht van uw magistratuur; is het vooral eene algemeene Vlaamsche beweegreden die ons er toe noopt den eisch van algemeene onvoorwaardelijke amnestie te stellen : aan een Staat, die honderd jaar in gebreke is gebleven om de meest elementaire rechten aan de Vlamingen te verleenen, kunnen wij niet het geringste zedelijke gezag toekennen om te tuchtigen met den sterken arm, de daden van verzet tegen het door hem gepleegde onrecht.

Het mededoogen me de getroffenen moge in elk menschlievend, ik zou haast zeggen, in elk christelijk hart medespreken in deze vraag, bij ons heeft de hardnekkige strijd, die honderd jaar schier na Jan-Frans Willems en na Conscience nog moet gevoerd worden om Vlaanderen en zijn volk voor ondergang te behoeden, het gepijnigde gevoel van sympathie met de martelaren voor de Vlaamsche zaak reeds lang verkeerd in een gevoel van trots voor de zedelijke en onaantastbare heldhaftigheid van den man, dien wij als het symbool van het Vlaamsch-nationale verzet blijven beschouwen en met wien wij hier volledige geestelijke solidariteit betuigen, met Borms!

Wanneer ik merk, dat gij halsstarrig blijft weigeren hen in vrijheid te stellen, die voor hun idealen hebben geijverd, volgens de woorden van Vandervelde « als idealisten », dan moet ik wel aannemen, dat gij hunne gedachte vreest. Indien gij het verwijt wilt afwijzen van de Vlaamsche nationale gedachte te smoren achter de muren van een cel, of in de beloten hartenkamers van wie ze belijden en eer voor streden, stelt dan een einde aan den onzedelijken ruilhandel die de vrijheid des geestes vordert voor de vrijheid des lichaams, vaardigt dan de algemeene en onwoorwaardelijke amnestie uit?

Wanneer wij op deze banken als minderheidsgroep zien met welke hardnekkigheid deze Vlaamsche nationale gedachte wordt

bekampt, dan komt het woord van den platonischen Socrates ons voor den geest, wanneer hij schamper vraagt aan zijn discipel Adeimantus : Zijn het geen slecht geordende Staten, waarin het burgers op straffe des doods wordt verboden te ijveren voor de wijziging der grondwet

Gij, Vlaamsche Belgicisten en reformisten, die denkt met de trage wetgeving van een tegen u vijandige Staat het Vlaamsche recht tot den zege te kunnen helpen, gij zijt als die staatslieden waarvan Plato spreekt : Zij richten hun wetgevenden hervormingsarbeid uitsluitend op de symptomen, maar de wortel des kwaads durven zij niet uit te roeien. Zij zijn als de zieken die voortdurend zich de geneesmiddelen toedienen, maar de levenswijze voortzetten, die ze krank maakt. Met hun wetten doen zij niet meer dan de hoofden afsnijden van een hydra.

Met uwe taalpolitiek doet gij niet meer dan een hoofd afsnijden van de Belgische hydra : voor een dat gij ervan afsnijdt, groeien er tien andere!

In het slop van de taalwettenpolitiek hebt gij u vastgewerkt.

Alleen wanneer gij bij het bepalen van het Vlaamsch ideaal zult hebben ingezien, dat in dit land moet rekening gehouden worden met de Vlaamsche en de Waalsche werkelijkheid, en dat niettegenstaande alles wat men ons zou willen wijs maken van een « nationalité élective », er geen nationaliteit bestaat dan op den grondslag van de taal, zult gij er u uit loswerken.

Maar dan zult gij misschien begrepen hebben dat de vijand van Vlaanderen de eenheid van België is en de politieke zelfstandigheid van het Vlaamsche volk zoover moet doorgedreven worden, dat het van alle vreemde inmenging in zijn aangelegenheden onafhankelijk wordt gemaakt.

Beginnen moet gij dan met toe te geven dat de taal het cement van de nationaliteit is, datgene wat naar aanleg en in wezen een volk van een ander volk scheidt, om het den Franschen dichter Paul Valéry na te zeggen : « La langue, ce qui sépare le plus nettement, le plus cruellement peut-être, un peuple d'un autre peuple. » (*Zeer wel! op de banken der frontpartij. — Gerucht op andere banken.*)

De heer Vanopdenbosch. — Wij zullen ook lawijd maken als de Walen en de fransquillons spreken; gij moogt er zeker van zijn!

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI.

M. Janssen, ministre des finances. — D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre :

1° Les projets de loi de budgets dont cette assemblée était saisie et qui sont devenus caducs par suite de la dissolution ;

2° Un projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1925 ;

3° Un projet de loi prorogeant les pouvoirs du gouvernement en matière de tarif des douanes.

Je signale à la Chambre la particulière urgence de ces deux derniers projets de loi.

— Il est donné acte à M. le ministre du dépôt de ces projets de loi, qui seront imprimés et distribués.

M. le président. — D'après les dispositions réglementaires adoptées pour l'examen des budgets, les projets soumis une première fois à la Chambre avaient été renvoyés aux sections et leurs rapporteurs avaient été adjoints aux commissions permanentes respectives.

Etant donné que la nouvelle Chambre n'est pas identique à la Chambre précédente, étant donné aussi que nous disposons de très peu de temps, je me permets de vous demander s'il y a lieu de renvoyer aux sections les projets de budgets qui viennent d'être déposés. (*Non ! non ! sur de nombreux bancs. — Oui ! oui ! sur les bancs de la frontpartij.*) Ne serait-il pas plus pratique de les renvoyer à nos commissions permanentes? (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Si la Chambre le désire, nous pourrions mettre en tête de l'ordre du jour de demain la question de savoir dans quelles conditions se fera l'examen des budgets. (*Adhésion.*) Il en sera ainsi.

D'autre part, M. le ministre des finances a déposé un projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de 1925, ainsi qu'un projet de loi prorogeant, en matière de tarif des douanes, les pouvoirs accordés au gouvernement par la loi du 8 mai 1924. Comme ces pouvoirs expirent très prochainement, je propose à la Chambre de renvoyer ce projet et celui concernant les crédits provisoires à l'examen de commissions spéciales avec prière de faire prompts rapports. (*Oui ! oui !*) Puisque nous sommes d'accord, ces projets de loi seront renvoyés à l'examen de commissions spéciales.

M. Rolin Jaequemyns, ministre de l'intérieur et de l'hygiène. — D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre :

1° Un projet de loi modifiant la date de la session ordinaire des conseils provinciaux en 1925 et prorogeant les mandats des conseillers provinciaux et des députés permanents en fonctions ;

2° Un projet de loi concernant la date des élections provinciales en 1925 et déterminant la composition du corps électoral appelé à y participer.

Cette date serait fixée ultérieurement par arrêté royal, soit dans la seconde quinzaine d'octobre, soit dans la première quinzaine de novembre ;

3° Un projet de loi portant nouvelle répartition des conseillers provinciaux.

Il s'agit de quelques mesures administratives indispensables ;

4° Un projet de loi modifiant des dispositions du Code électoral, notamment en ce qui concerne des délais administratifs qui seront actuellement insuffisants, étant donné l'accroissement du nombre des électeurs.

Tous ces projets présentent un caractère d'urgence. Mais je me permets d'appeler l'attention de la Chambre sur l'urgence toute particulière que présente le projet de loi modifiant la date de la session ordinaire des conseils provinciaux et prorogeant les mandats des conseillers provinciaux et des députés permanents en fonctions. Il serait essentiel, pour le bon ordre administratif, que ce projet de loi pût être voté et mis en vigueur pour le 1er juillet prochain.

— Il est donné acte à M. le ministre du dépôt de ces projets de loi, qui seront imprimés et distribués.

M. le président. — En ce qui concerne le renvoi, je pense qu'il convient de renvoyer aux sections le projet de loi modifiant des dispositions du Code électoral, le projet de loi portant la nouvelle répartition des conseillers provinciaux et le projet de loi concernant la date des prochaines élections provinciales. (*Adhésion unanime.*)

Quant au projet de loi modifiant la date de la session ordinaire des conseils provinciaux en 1925, je propose de renvoyer ce projet de loi à une commission spéciale. (*Nouvelle adhésion.*)

Puisqu'il n'y a pas d'opposition, il en sera ainsi.

REPRISE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

M. le président. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. Heyman.

M. Heyman. — Messieurs, mes amis et moi, nous donnerons au gouvernement qui vient de se constituer notre confiance pour trois raisons. Je vous demande la permission de pouvoir vous les exposer brièvement.

La première est très simple : c'est que le gouvernement qui se présente devant nous, après deux mois de conciliabules de toutes sortes, est le seul gouvernement stable capable de trouver une majorité parlementaire. Cette stabilité nous est indispensable, d'abord au point de vue extérieur. Au moment où se discutent, dans des conférence internationales, entre la France et l'Angleterre, et demain peut-être, entre ces deux nations et l'Allemagne, les conditions de la sécurité continentale, il est nécessaire que la Belgique puisse défendre, dans ces conférences, notre sécurité, pour laquelle le pays a fait tant de sacrifices.

Constatons avec satisfaction que, en matière de politique extérieure, tous les partis, tant sous le gouvernement de M. Delacroix que sous le gouvernement de M. Carton de Wiart et sous celui de M. Theunis, ont été unanimement d'accord.

Avec le correspondant bruxellois du journal *Le Temps*, nous pensons que notre politique extérieure restera ce qu'elle a été jusqu'ici et cela, pour la raison fort simple qu'il ne serait guère possible de

modifier profondément son orientation sans compromettre gravement les destinées du pays. Le correspondant du *Temps* disait notamment ceci :

« La déclaration attendue du nouveau gouvernement nous dira dans quelle mesure, et surtout dans quel esprit, elle sera maintenue; mais il est à constater que M. Vandervelde, qui prend la succession de M. Hymans aux affaires étrangères, tout comme le vicomte Poullet, qui succède à M. Theunis à la présidence du conseil, se sont l'un et l'autre étroitement associés à la politique extérieure de leurs prédécesseurs. »

Cette stabilité gouvernementale s'impose encore au moment où doit intervenir un règlement définitif de nos dettes envers les alliés, car la solution de cette importante question pèse lourdement sur notre franc et sur le coût de la vie. Nous souhaitons que le gouvernement parvienne à la régler à la satisfaction du pays.

La stabilité gouvernementale s'impose aussi au point de vue de notre politique intérieure. Dans sa déclaration, l'honorable président du conseil vient de signaler la situation très difficile de nos finances et ce que son administration exigera de vigilance et d'économies.

D'autre part, tous ceux qui s'occupent de la vie économique du pays voient à l'horizon paraître certains conflits industriels, qu'il sera indispensable d'aplanir et d'apaiser. A ce point de vue, le gouvernement devra prendre ses responsabilités et intervenir, si possible, comme conciliateur ou arbitre.

En fait de politique intérieure, plusieurs autres problèmes s'imposent à notre attention : le vote des budgets, la loi électorale provinciale. Cette dernière discussion, que vient d'ailleurs de nous annoncer l'honorable ministre de l'intérieur, nous permettra de poser à nouveau le problème du suffrage féminin, que cette fois nous espérons voir triompher. (*Très bien! sur divers bancs à droite.*)

J'ouvre ici, si vous voulez bien me le permettre, une très courte parenthèse pour vous signaler un problème qui, à son heure, devra certainement retenir l'attention du parlement : je veux parler de notre loi électorale dans sa partie relative à l'application de la R. P. et surtout de l'apparentement, cause de notre instabilité parlementaire et gouvernementale.

L'apparentement, tel qu'il fonctionne actuellement, ne compte plus guère, je pense, de partisans. Tous les partis semblent d'accord pour demander une profonde modification de son fonctionnement, et cela, messieurs, pour la raison bien simple que tous les partis ont connu, lors des dernières élections, des applications absurdes de l'apparentement.

Je voudrais vous démontrer cela en vous signalant, pour les trois partis, quelques résultats que nous avons connus par l'application de l'apparentement.

Ainsi, pour le parti catholique, nous voyons qu'à Verviers nos amis, avec 24,000 voix, obtiennent 2 sièges, alors que les socialistes, avec 22,000 voix, en obtiennent 4.

A Malines, les catholiques obtiennent 2 élus avec 22,000 voix, alors que les socialistes en obtiennent 3 avec 19,000 voix.

A Bruxelles, les catholiques ont 105,121 voix et 9 élus. Les socialistes ont 104,968 voix et 10 élus.

A Liége, les socialistes perdent leurs 7 sièges, celui de M. Donnay, tandis qu'ils obtiennent un 4e élu à Verviers, alors que les voix restées non représentées à Liége étaient beaucoup plus élevées à Liége qu'à Verviers.

A Verviers, d'autre part, M. Forthomme, l'ancien ministre de la défense nationale, n'est pas réélu parce que les libéraux ont voté pour lui, le jeu de l'apparentement faisant passer toutes ses voix à un autre arrondissement.

Dans le *Flambeau* du 31 mai dernier, M. Herman Dumont démontre que s'il y avait eu apparentement libéral à Nivelles, les libéraux, ayant obtenu 9,400 voix, n'auraient cependant pas obtenu d'élu, le 5e siège provincial passant à Bruxelles avec un excédent de 376 voix.

Je crois, messieurs, que ces faits sont tellement péremptoires que la Chambre, je l'espère, au moment utile, sera d'accord pour modifier profondément cette législation.

La deuxième raison pour laquelle nous appuyons le gouvernement, c'est qu'il nous présente un programme démocratique qui a notre acquiescement : un programme démocratique, c'est-à-dire un programme de larges réalisations sociales, sans faire des promesses que notre situation financière ne permettrait pas de tenir ou prendre des mesures qui seraient dirigées contre une classe sociale quelconque. La lutte des classes, d'où qu'elle vienne, n'a jamais engendré la paix.

Pour organiser ce programme, les deux grands partis de cette Chambre ont fait un accord loyal, puisqu'il paraît que le troisième parti représenté dans cette Chambre prendra le rôle d'opposition et refusera sa confiance au gouvernement.

Certaine presse affirme que nous nous trouvons devant un nouveau mariage mystique, devant un mélange impossible de l'eau et du feu.

Je lisais même dans un journal de province que ce ministère tend à mettre la main de Léon XIII dans celle de Karl Marx.

Autant d'affirmations, autant d'erreurs et d'inexactitudes.

Mariage de principes! Non, messieurs! Il y a des principes que l'on ne marie pas tant ils sont contradictoires les uns avec les autres. Nous garderons et nous continuerons à défendre les nôtres; les socialistes feront certainement la même chose.

Nous garderons notre autonomie et notre indépendance; l'autre parti fera de même. Mais étant donnée notre situation parlementaire actuelle, étant donné le fait qu'un des trois partis s'est refusé à participer aux responsabilités gouvernementales, écartant les questions sur lesquelles un accord n'est pas possible entre nous, voulant cependant faire une politique en accord avec les indications données par les élections du 5 avril, nous concluons le seul accord qui apparaît possible en ce moment. Nous poursuivrons loyalement la réalisation d'un programme commun et limité. Rien de plus, rien de moins.

Tout cela n'exclura pas de notre part ni un contrôle de chaque jour, ni une surveillance vigilante des actes gouvernementaux.

Pour ce faire, messieurs, nous comptons sur ceux qui se trouvent actuellement au banc du gouvernement, et c'est là la troisième et dernière raison de notre confiance.

Nous y trouvons d'abord des amis que nous respectons, que nous aimons.

Nous y trouvons comme premier ministre un homme appartenant à la démocratie chrétienne, élu des ouvriers chrétiens de l'arrondissement de Louvain, professeur à l'université de Louvain, plusieurs fois ministre, et qui, depuis des années, a notre confiance, garde notre confiance, une confiance que nous tenons à lui exprimer publiquement. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Ensuite, je me permets de signaler la présence au banc gouvernemental d'un homme qui, il n'y a pas si longtemps, a essayé de faire un gouvernement, dans sa majeure partie composé de catholiques, un gouvernement qui n'a vécu qu'un seul jour, mais qui, à un autre point de vue, a une histoire qui surpasse en beauté bien d'autres ministères. Je vise l'honorable M. Van de Vyvere, à la présence duquel nous applaudissons avec sympathie et reconnaissance! (*Applaudissements à droite.*)

Nous voyons ensuite au banc du gouvernement l'ancien ministre de l'industrie et du travail, celui qui réalisa les lois d'assurances sociales concernant les mineurs et les employés et la loi générale des pensions de vieillesse : M. Tschoffen, que nous voyons en ce moment ministre de la justice. Puis c'est M. le ministre des colonies, M. Carton, à qui tout le monde a rendu hommage en exprimant le vif désir de le voir conserver le poste qu'il occupe avec tant de talent et de distinction; et enfin le nouveau ministre des finances, M. Albert Janssen, dont la réputation a dépassé nos frontières et qui, par l'influence prépondérante qu'il a eue dans la restauration financière de l'Autriche, s'est attiré l'estime générale.

Au banc du gouvernement, nous voyons aussi, messieurs, des adversaires, des adversaires, disons-le franchement, redoutables, mais des adversaires qui, par leurs talents, par les services rendus à leur parti, jouissent de la pleine confiance de leurs coreligionnaires.

Voilà, messieurs, les trois raisons qui dicteront notre attitude.

Nous souhaitons ardemment que ce gouvernement puisse donner au pays la paix dans le progrès et assurer à notre peuple laborieux et travailleur le bien-être moral et matériel, garant de sa prospérité et de son honneur. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs à droite.*)

M. le président. — La parole est à M. Janson.

M. Janson (*mouvement d'attention*). — Messieurs, je demande la permission à la Chambre de dire, en quelques mots, — et en mon nom strictement personnel, — (*ah! ah! à droite*), les raisons qui m'obligent à refuser la confiance au nouveau gouvernement.

Que je dise tout de suite que je rends hommage à la loyauté politique du chef du gouvernement. J'ai gardé, des heures que nous avons passées ensemble au gouvernement, un trop vif souvenir pour ne pas savoir tout ce que son caractère commande d'estime et de respect.

Je dois dire aussi qu'au point de vue purement parlementaire, même quand on combat l'honorable président du conseil, il n'est pas interdit de rendre hommage à la ténacité avec laquelle il a poursuivi son œuvre, malgré les oscillations parfois émouvantes de quelques-uns de ses collaborateurs d'aujourd'hui. (*Rires sur certains bancs socialistes.*)

Sans doute, la présence dans le gouvernement de M. Vandervelde au poste des affaires étrangères est-elle de nature, comme vous le comprendrez, à nous inspirer tout d'abord certaines inquiétudes. Non pas, messieurs, entendez-le bien, que je songe un instant à mettre en doute — en admettant que la pensée puisse en venir à quelqu'un — le parfait patriotisme de l'honorable ministre. Mais il sait comme nous que, depuis l'armistice, en diverses circonstances importantes il a obéi, dans ce domaine de la politique étrangère, à des préoccupations personnelles tout à fait caractérisées. D'autre part, nous pouvons nous dire qu'il apportera sans doute à la défense des intérêts belges la ténacité, le talent et l'esprit de suite qu'il a montrés quand il dirigeait la politique de son propre parti.

Et puis, messieurs, il faut bien le dire, autre chose est d'être ministre des affaires étrangères de son pays et chef d'une opposition. J'ai, quant à moi, une telle certitude de la solidarité de nos intérêts nationaux, pour ne pas être convaincu d'avance que M. Vandervelde en deviendra, au poste qu'il occupe aujourd'hui, le défenseur énergique et résolu. Il a d'ailleurs, pour le guider dans cette voie, de grands exemples, notamment celui de son éminent ami d'Angleterre, M. Mac Donald.

Cette comparaison d'ailleurs, s'il elle peut se poursuivre jusqu'au bout, aura pour nous certain mérite puisqu'elle nous laisse quelque espérance. (*Rires.*)

Mais il faut encore, messieurs, que je marque une chose qui a dû vous frapper tous : c'est que la déclaration du gouvernment actuel est sensiblement plus modérée que la déclaration de M. Van de Vyvere. (*Rires.*)

Faut-il attribuer cette modération à l'influence du parti socialiste (*rires*), ou bien M. Van de Vyvere, réfugié au poste d'observation du ministère de l'agriculture (*rires*), s'est-il assagi depuis quelques semaines?

M. Piérard. — Ni l'un, ni l'autre. C'est le résultat des articles de M. Devèze.

M. Van Cauwelaert. — M. Van de Vyvere est, dans ce parlement, un homme des plus dangereux pour ses adversaires.

M. Janson. — En tout cas, si la déclaration ministérielle est atténuée d'autant, elle renferme encore beaucoup d'obscurités, de réticences et d'ambiguités; elle n'est pas de nature à nous rassurer.

Je pense, messieurs, — car je parle en mon nom personnel, — qu'à la vérité et depuis de longs mois déjà, il n'y a que trois questions qui doivent préoccuper le pays.

Un premier souci qui nous est commun à tous, c'est la question de la politique étrangère. Nous avons là les mêmes intérêts...

M. Jacquemotte. — Non!

M. Janson. — ... et les mêmes sentiments.

M. Jacquemotte. — Non!

M. Janson. — Si vous persistez à m'interrompre, monsieur Jacquemotte, j'emprunte vos armes révolutionnaires... et je monte à la tribune. (*Hilarité prolongée.*)

La seconde question est celle de l'unité de notre pays, peut-être menacée, que nous avons intérêt à protéger et à défendre.

Enfin, la troisième question, d'un intérêt immédiat et pressant, c'est la question financière. A cet égard, vous avez inséré dans votre déclaration certaines phrases prudentes. Cela ne suffit pas. Il faudrait avoir — et je me plais à croire que vous l'aurez — le courage d'établir nettement devant le pays la situation financière devant laquelle nous nous trouvons. (*Interruptions ironiques sur les bancs socialistes.*)

M. Bertrand. — Nous sommes tous d'accord! Nous ne demandons pas mieux.

M. Piérard. — Situation que vous nous avez léguée.

M. Janson. — Monsieur Piérard, vous avez trop d'expérience politique (*rires à droite*) pour ne pas savoir que ce qui est surtout intéressant en politique, ce n'est pas le passé, c'est le présent et c'est l'avenir.

M. Bologne. — C'est une attitude trop facile.

M. Devèze. — Nous ne rougissons pas du passé, et je veux croire que nous rencontrons sur ce point les membres du gouvernement qui gouvernèrent avec nous.

UNE VOIX A DROITE : Vous y êtes pour quelque chose.

De heer Declercq. — M. Devèze zelf is er de groote oorzaak van.

M. Janson. — Nous savons que l'équilibre budgétaire réalisé par l'honorable M. Theunis était précaire et péniblement obtenu. Nous savons tous que, dans le courant de cette année, la rentrée des impôts sera déficitaire, que la crise industrielle, sensible pour tous, produira certainement ses effets demain, s'ils ne se sont pas déjà accusés aujourd'hui.

M. Falony. — Que les bourgeois paient comme le font si courageusement les ouvriers, et le budget de l'Etat s'équilibrera. (*Bruit, — Colloques.*)

M. Janson. — M. Van de Vyvere nous l'a déjà dit, au cours de sa déclaration ministérielle : la péréquation des traitements a entraîné des charges plus lourdes que celles que nous avions prévues. Il nous faisait aussi prévoir — vous n'en parlez plus aujourd'hui, mais ce sera une nécessité pour demain — qu'il faudrait procéder à ce qu'il appelait le réajustement des indemnités de résidence, d'où charges nouvelles.

Nous avons pris presque tous des engagements précis à l'égard des pensionnés de l'Etat, qui se trouvent, vous le savez, dans une situation difficile. (*Très bien! sur divers bancs.*)

Enfin, je voudrais entendre de la part de M. le ministre des finances et de M. le ministre des affaires étrangères des déclarations claires et satisfaisantes en ce qui concerne notre situation vis-à-vis des Etats-Unis. Est-il vrai ou n'est-il pas vrai que quelque chose de nouveau s'est produit à cet égard depuis le 5 avril dernier? Est-il vrai ou n'est-il pas vrai que nous avons été amenés à reconnaître, vis-à-vis du gouvernement des Etat-Unis, le principe d'une dette qui pourrait nous accabler à concurrence de 9 milliards de francs? Est-il vrai que, s'il nous est permis — et vous y avez fait allusion — de discuter les modalités de cette dette en ce qui concerne son intérêt ou son amortissement, nous devrons chaque année prévoir directement au budget la somme nécessaire pour satisfaire ce créancier? Dès lors, à l'aide de quelles ressources entendez-vous combler le déficit absolument inévitable du budget de 1926?

Le devoir de tout gouvernement, quel qu'il fût, n'aurait-il pas été, depuis les élections du 5 avril, de dire que, avant de pratiquer ce qu'on appelle une « politique démocratique », il fallait équilibrer les budgets et se procurer les ressources indispensables.

M. Destrée. — C'est un réquisitoire contre M. Theunis, cela. (*Bruit.*)

M. Janson. — La politique démocratique est presque nécessairement une politique de dépenses.

Je ne recule pas, quant à moi, devant cette nécessité, et si j'ai pris la parole aujourd'hui, c'est pour dire, notamment aux socialistes : je suis partisan comme vous et autant que vous et depuis plus longtemps que certains d'entre vous de toutes les réformes démocratiques qui ont été évoquées dans la déclaration de M. Van de Vyvere, et qui sont actuellement indiquées avec plus de mesure dans la déclaration de M. Poullet. (*Protestations à droite et à gauche.*)

M. Delvigne. — Demain, on rasera gratis.

M. Janson. — Je suis partisan de la construction d'habitation à bon marché. Je sais depuis longtemps que la loi sur la réparation des accidents est une loi qui n'assure aux ouvriers qu'une réparation insuffisante, et je n'ai jamais accepté, quant à moi, l'idée du forfait qui est à la base de cette législation.

M. Falony. — Nous l'avons suffisamment demandée, mais les libéraux du gouvernement n'ont jamais rien voulu faire dans ce sens.

M. Janson. — Nous sommes tous partisans de l'assurance maternelle, et c'est avec un profond regret que, depuis l'armistice, nous avons vu péricliter ces œuvres de l'enfance que nous avions si patiemment élevées durant la guerre. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je suis partisan d'une loi contre l'invalidité prématurée. Je suis de même partisan de l'assurance contre le chômage. J'approuverai encore une législation étendant largement le système

les pensions. Mais ce que je vous dis, et ce que vous ne pouvez méconnaître, c'est qu'avant d'entreprendre la discussion de ces réformes, avant de les réaliser, il faut d'abord que nous ayons les ressources nécessaires.

M. Poullet, ministre des affaires économiques. — C'est ce qui est dit à plusieurs reprises dans la déclaration du gouvernement.

M. Janson. — Vous le dites, mais je vous reproche, monsieur le président du conseil, ce que j'ai reproché aux socialistes au cours de la période électorale : c'est d'éveiller les espérances avant d'être assuré de pouvoir les satisfaire. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*) Nous aurions soutenu n'importe quel gouvernement qui aurait eu ce programme raisonnable et modéré...

M. Herbert. — Vous ne vouliez en soutenir aucun!

M. Janson. — Nous sommes dans une situation difficile. Le budget n'est plus en équilibre. Nous avons devant nous des charges très lourdes que nous ne pouvons éviter. Dès lors, discutons, avant toute chose, des moyens de pourvoir à ce déficit menaçant et trop réel. (*Très bien! à gauche. — Interruptions sur les bancs socialistes.*)

Quand nous aurons comblé ce déficit, nous réaliserons lentement, au fur et à mesure que les ressources arriveront, ces réformes démocratiques qui, au fond, n'ont dans cette Chambre aucun adversaire. C'est une question d'heures... (*Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Piérard. — La foi sans les œuvres!

M. Janson. — Voilà ce que vous ne faites pas.

M. Herbert. — Tout cela est un programme négatif.

M. Janson. — J'ajoute que votre déclaration m'inquiète aussi par ce que vous dites de la question militaire. Elle est pleine d'obscurités. J'ai quelque crainte que l'honorable ministre de la défense nationale — il sait quels sont, à son égard, mes sentiments d'estime et de confiance — ne se soit laissé entraîner à cautionner des idées dont la réalisation sera infiniment périlleuse.

Mon général (*hilarité sur divers bancs*), votre entrée au gouvernement a fait quelque bruit; je crois pouvoir prophétiser que votre sortie en fera davantage. Remarquez, messieurs, que je crois à la nécessité d'une réorganisation profonde de notre système militaire, mais il faut y procéder d'une façon systématique. (*Interruptions sur les bancs socialistes.*) Le gouvernement est engagé dans une mauvaise voie.

Il a commencé par promettre et par laisser croire à la population... (*rires ironiques sur les mêmes bancs*). Avez-vous oublié, messieurs de l'extrême gauche, les promesses que vous avez faites au corps électoral, promesses qu'il a largement écoutées, je le reconnais? (*On rit.*)

M. Carlier. — Il a eu raison.

M. Janson. — Vous avez promis six mois de service, système que vous ne réaliserez pas. Sans doute, vous devez commencer par étudier le problème, mais vous ne pouvez aboutir à une refonte profonde de cette réorganisation qu'à une triple condition. Il faut assurer tout d'abord la préparation militaire de la jeunesse, — préparation que cette Chambre a refusée à M. Devèze, malgré la chaleur avec laquelle il défendait cette thèse.

La deuxième condition est de s'assurer un cadre expérimenté et complet dont la formation entraînera inévitablement une dépense considérable. La troisième condition, c'est l'acquisition, très onéreuse encore, du matériel de guerre indispensable pour soutenir, en cas de danger, l'effort des soldats qu'on enverrait à la frontière.

Voilà bien les trois conditions à remplir et à l'exécution desquelles est indiscutablement subordonnée la réalisation de la réforme espérée. Vous vous êtes engagés dans une voie où, je le crains, nous ne pourrons pas vous suivre.

Telles sont les raisons pour lesquelles je ne puis vous accorder ma confiance. Dans ma pensée, il ne s'agit pas de faire au gouvernement une opposition systématique ou tracassière. Il s'agit, pour nous, de nous préoccuper essentiellement, et plus que jamais, dans les moments difficiles que traverse la Belgique, des besoins impérieux du pays, et particulièrement de notre situation financière, qui devrait être l'objet du souci constant de tous les Belges. Nous serons prêts à examiner les projets de loi que le gouvernement nous présentera, comme les réformes qu'il se proposera de réaliser. Mais sur toutes les propositions qu'il soumettra à nos délibérations, nous voterons sous l'empire des sentiments que j'ai exprimés et en obéissant, une fois de plus, au seul souci de servir l'intérêt général du pays. (*Très bien! sur les bancs de la gauche.*)

M. le président. — La parole est à M. Richard.

M. Richard. (*Ah! ah! sur les bancs socialistes. — Bruit.*) — Monsieur le président, je prendrai la parole quand ce bruit aura pris fin.

M. le président. — Je prie tous le monde d'observer le silence. J'entends que l'orateur puisse exprimer sa pensée.

M. Richard. — Messieurs, j'aurais désiré laisser la Chambre sous l'impression de l'éloquent et remarquable discours qui vient d'être prononcé. C'est pourquoi je m'excuse en quelque sorte de prendre la parole après mon éminent collègue de la gauche libérale. Mais parmi les questions spéciales qui ont été mentionnées dans la déclaration gouvernementale, il en est quelques-unes qui ont surtout retenu mon attention; je vais, si vous me le permettez, présenter à ce sujet quelques observations que je m'efforcerai de résumer aussi brièvement que possible.

Nous avons encore présent à la mémoire tout ce qui a été dit et écrit dans ces derniers temps au sujet de nos institutions militaires.

L'édifice, dont les bases avaient été jetées par le gouvernement, l'honorable M. Devèze étant ministre de la défense nationale, avait été créé dans des conditions dont l'armée et le pays attendaient beaucoup.

Je dois à la vérité de dire que, depuis lors, nous avons été de déception en déception, notamment lorsque le pays a vu, en 1924, le gouvernement de M. Theunis rompre l'équilibre dans le chevauchement des crédits destinés à la défense du pays.

Je ne me dissimule pas que, dans ce domaine, les prestations personnelles, de même que les charges fiscales pèsent lourdement sur le peuple, au lendemain de nos désastres.

Mais, ainsi que le faisait remarquer le chef de l'Etat, dans son discours royal prononcé l'an dernier à Namur, « pendant longtemps encore, la Belgique pacifique devra posséder une armée, peu nombreuse peut-être, mais entraînée par un temps de service suffisant, pourvue du matériel nécessaire en quantité et qualité et d'un cadre d'officiers et de sous-officiers d'élite, attaché à sa mission et uni sous un même commandement. »

Certes, je suis un des premiers à reconnaître qu'en cette matière il faut être prêt à accueillir les modalités nouvelles et qu'il y a lieu de tenir compte des desiderata des populations, mais pour autant, cela s'entend, que ces modalités et ces desiderata n'aillent pas à l'encontre de la solidité de nos institutions nationales et de la sécurité du pays.

En ce qui concerne la question des langues, je fais miennes les suggestions suivantes exposées dans la *Revue générale* du 15 novembre 1923, par notre éminent collègue, M. le ministre d'Etat Carton de Wiart, qui s'exprimait comme suit au sujet de la question linguistique :

« S'il s'agit de l'armée, les discussions qui se sont déjà poursuivies au cours du récent débat militaire permettent d'espérer, si l'intransigeance des uns ne fait pas de tort à la bonne volonté des autres, des solutions pratiques qui, en assurant la connaissance des deux langues par les officiers, garantiront en même temps la formation des soldats par des cadres de sous-officiers parlant leur langue maternelle.

» Une telle solution, ajoutait l'honorable membre, n'exige nullement la création de compagnies flamandes ou wallonnes au sein de nos régiments. »

Je vois, pour ma part, dans cette solution un moyen de donner l'instruction individuelle aux recrues dans la langue choisie par elles, tout en écartant la création d'unités linguistiques, dont personne dans l'armée ne désire l'apparition.

La dissolution des Chambres a fait tomber plusieurs projets formant le statut de la défense nationale; je signale à ce propos :

1° La loi sur le volontariat;

2° La loi formant le statut des officiers de réserve;

3° La loi linguistique.

L'armée appelle aussi de tous ses vœux le dépôt de la loi des cadres.

Je demande que ces quatre projets soient remis en discussion.

Telles sont, messieurs, les quelques remarques que j'ai cru devoir présenter au sujet de notre établissement militaire, à la tête duquel j'ai été personnellement heureux de voir placé l'honorable officier général qui honore l'armée par sa science et ses hautes qualités militaires et qui connaît, de plus, les choses de la guerre pour y avoir pris une brillante participation

Je me félicite d'être de ceux qui ont préconisé et défendu dans cette enceinte la création des chambres d'agriculture.

Je vois dans cette création un moyen efficace en vue de conserver à l'agriculture la place qui lui revient dans la vie économique du pays.

C'est pourquoi je demande instamment au gouvernement de se tenir en rapports étroits avec le nouvel organisme agricole; celui-ci, sans être parfait, présente le grand avantage de réunir les délégués des comices et des associations libres, lesquels sont bien placés et bien qualifiés pour faire parvenir au gouvernement les desiderata du monde agricole.

Ses desiderata ont été rencontrés pour la plupart par la commission nationale de la production agricole, commission due à l'initiative féconde de M. le baron Ruzette; j'ai la conviction qu'ils retiendront l'attention de son honorable successeur.

En matière de desiderata, qu'il me soit permis de signaler au gouvernement les mesures administratives suivantes, préconisées sous forme de conclusions adoptées en séance du 17 février 1925 par les groupes agricoles de la droite et la gauche libérale du Sénat, comme suite à la discussion du rapport de M. le baron de Moffarts sur l'agriculture et les lois fiscales :

1° Détermination du revenu cadastral par une commission paritaire de fonctionnaires et de délégués agricoles;

2° Evaluation des bénéfices des cultivateurs par une commission paritaire analogue, en attendant la mise en vigueur d'un régime forfaitaire;

3° Suppression des rappels de contributions foncières pour les exercices antérieurs;

4° Suppression des interdictions d'exportation, sauf dans les cas exceptionnels, et, dans cette éventualité, attribution au ministère de l'agriculture de la mission d'édicter celles concernant les produits agricoles;

5° Simplification des mesures d'exécution de la loi établissant un droit d'accise sur le tabac;

6° Vu l'impossibilité pratique de modifier le tarif des douanes et d'entraver l'importation de viandes frigorifiées, vu la loi sur la taxe de transmission qui exonère les viandes importées, compensation pour l'absence de protection et la concurrence par l'Etat. Cette compensation pourrait consister en tarifs réduits de transport, notamment pour les engrais et pour les produits de conservation difficile : lait, beurre, œufs, etc., ainsi que dans le développement et l'amélioration de la voirie, amélioration du bétail, en encouragement à l'enseignement agricole, en l'interdiction de vendre dans le même local de la viande fraîche et de la viande frigorifiée, etc.

Il y aura, j'en suis sûr, unanimité dans cette Chambre pour reconnaître l'urgence de porter remède, au plus tôt, à la détresse des pensionnés de l'Etat, parmi lesquels je cite tout spécialement les officiers et les instituteurs pensionnés avant la guerre.

Comme nous nous trouvons, dans le présent cas, en présence d'un engagement contracté par le précédent gouvernement, je ne crois ne pas sortir des limites de la modération en demandant en faveur de cette catégorie d'anciens serviteurs de l'Etat la remise d'une avance provisionnelle en attendant que la péréquation des pensions ait porté ses effets.

Il est aussi une autre catégorie intéressante de citoyens que je ne saurais oublier de signaler à la sollicitude toute spéciale du gouvernement, ce sont les sinistrés dont les dommages de guerre ont été liquidés dans ces derniers temps.

Certes, je ne méconnais pas que les pouvoirs publics, ayant fait la triste constatation que l'auteur du préjudice causé se dérobait à la réparation, ont dû, pour assurer les opérations de la liquidation en matière de dommages de guerre, avoir recours à des moyens de trésorerie sous forme de titres définitifs, à l'échéance de cinq ans et à l'intérêt annuel de 5 p. c.

Les ressources de l'emprunt conclu par le gouvernement, le 18 décembre 1924, à New-York, étant destinées à servir par moitié à l'extinction des titres des dommages de guerre déjà en circulation, le monde des sinistrés attend avec anxiété le moment où l'Etat se libérera de ses engagements.

Messieurs, je vous demande la permission d'ajouter un mot au sujet du vote que je vais être appelé à émettre.

Ce vote sera négatif, parce que je vois dans la composition du gouvernement actuel la résultante d'une alliance que je ne saurais admettre aujourd'hui, sous quelque variante que ce soit, après l'avoir désapprouvée hier. (*Très bien! très bien! à droite.*) —

M. le président. — La parole est à M. Carton de Wiart.

M. Carton de Wiart. — Messieurs, il est un fait dont nous serons sans doute unanimes à nous féliciter sur tous les bancs de cette assemblée : c'est que la crise gouvernementale ait pris fin. Mieux vaut un gouvernement imparfait que pas de gouvernement du tout.

En se prolongeant, la crise, ouverte le 5 avril dernier, risquait de provoquer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de graves répercussions. A l'intérieur, elle aurait pu, à la longue, ébranler nos institutions représentatives, déjà en butte à tant de critiques, bien que ceux qui les combattent soient fort embarrassés de proposer quelque système pratique à leur substituer.

A l'extérieur, notre vieille réputation de bon sens commençait à en être atteinte et notre crédit financier lui-même était exposé à en souffrir.

C'est pourquoi nous devons savoir gré à tous ceux qui se sont loyalement employés à mettre fin à cette carence gouvernementale.

La solution qui est intervenue n'est pas celle que la plupart d'entre nous — je parle de mes collègues de la droite — avaient souhaitée.

Pour ma part, dès le lendemain des élections du 5 avril, j'aurais envisagé, non pas certes avec enthousiasme, mais en tout cas comme une solution plus satisfaisante que celle-ci, une certaine collaboration effective des trois partis à l'achèvement de notre œuvre de restauration, qui est bien loin d'être achevée. Les difficultés très sérieuses de notre situation financière et économique sont telles, en effet, qu'elles ne permettront pas à un gouvernement, quel qu'il soit, d'aborder avant quelque temps des réformes sociales profondes, qui seraient de nature à aggraver davantage des charges déjà si difficiles à supporter.

Il m'eût donc paru préférable que nos trois grands partis, s'inclinant devant le résultat du scrutin en ce qui concerne leur part d'influence dans l'Etat, cherchassent à mettre en commun leurs bonnes volontés et leurs responsabilités.

Mais une telle solution a été rendue impossible par l'attitude du parti libéral, attitude qui fut toute négative et qui, dès le lendemain du 4 avril, a rendu presque fatale la formule devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Il convient qu'au moment où s'ouvre dans notre histoire parlementaire une combinaison gouvernementale nouvelle dont une grande partie redoute les inconvénients et même les dangers, il soit appelé, il soit acté, que le parti libéral a fait tout ce qu'il a pu pour acculer les catholiques à une alliance gouvernementale avec les socialistes, en se réservant du même coup, par un calcul électoral trop facile et dont nous n'entendons pas être les dupes, de reprocher à la droite le principe même de cette alliance qu'il a rendu inéluctable. (*Très bien! à droite.*)

Nous entendons dénoncer dès aujourd'hui un tel calcul et ne pas permettre que le parti libéral exploite impunément contre la droite une situation qui est avant tout son œuvre et à laquelle nous ne pouvions échapper sans prolonger la carence gouvernementale au détriment des intérêts les plus évidents de la Nation. (*Très bien! à droite. — Vives interruptions à gauche.*)

M. Jennissen. — Ce n'est pas l'avis de votre presse... Lisez la *Libre Belgique* ! Excuses que tout cela ! (*Bruit et interruptions à droite.*)

M. Carton de Wiart. — Messieurs, ayant mis ainsi les choses au point, je n'en suis que plus à l'aise pour rendre hommage aux ministres d'opinion libérale qui ont accepté de siéger au banc du gouvernement. Je sais qu'ils ne prétendent pas y représenter le parti libéral...

SUR LES BANCS LIBÉRAUX : Ah ! non !

M. Carton de Wiart. — ... mais, le libéralisme belge n'est pas constitué uniquement par les 22 députés qu'il compte dans cette enceinte. Il existe encore dans le pays une opinion libérale qui ne se considère nullement comme liée par les ordres du jour de quelques hommes politiques. Et les deux honorables ministres auxquels je fais allusion ont assurément le droit de se réclamer de cette opinion. (*Interruptions et bruit sur les bancs de la gauche libérale.*) Aussi nous ne pouvons que les remercier d'avoir compris, par leur acceptation, que le vœu du pays, dans sa masse, était d'accentuer les garanties d'ordre et de modération que réclame la direction de nos affaires publiques, et je félicite notamment le nouveau cabinet de s'être assuré le concours de M. Rolin Jaequemyns, dont je connais de longue date le talent, l'expérience et le patriotisme.

M. Jennissen. — Et les sentiments libéraux! (*Bruit et interruptions à gauche.*)

M. Carton du Wiart. — Il est assurément aussi qualifié que vous-même pour se réclamer de l'opinion libérale, tout comme M. Albert Janssen, qui n'appartient pas, lui non plus, ni au parlement, ni à ce que l'on peut appeler la politique combative, est qualifié pour se réclamer de l'opinion catholique. (*Très bien! à droite.*)

Il est de prudence élémentaire, messieurs, avant qu'un mariage ne soit définitif...

M. Devèze. — Ce sera bien pis lorsque nous devrons baptiser les enfants! (*Interruptions et bruit.*)

M. Van Cauwelaert. — Le mariage donnera des enfants. (*Exclamations à gauche. — Bruit prolongé.*)

M. Carton de Wiart. — Que les futurs époux et ceux qui s'intéressent au sort de leur union prévoient tout ce qui peut résulter soit des affinités, soit des incompatibilités qui sont de nature à faciliter ou à compromettre une telle alliance. Mieux vaut y songer la veille que le lendemain. C'est en m'inspirant de ce principe que je voudrais demander quelques explications au gouvernement et marquer aussi les expresses réserves que m'imposent vis-à-vis de lui et ma conscience et le souci des intérêts et des principes que j'ai l'honneur de représenter ici.

En ce qui concerne notre politique extérieure, il est certain, et M. le ministre des affaires étrangères ne l'ignore pas, que son avènement au département dont il a pris possession plus qu'on ne le lui a offert, suscite de très graves appréhensions et même de vives inquiétudes.

Pendant une grande partie de la guerre, j'ai eu comme collègue au sein du gouvernement l'honorable M. Vandervelde et je sais combien son patriotisme dans ces années critiques fut attentif et clairvoyant. J'ai eu aussi l'honneur de l'avoir comme collaborateur au gouvernement après la démission de M. Delacroix et j'ai conservé un excellent souvenir de notre vie gouvernementale commune.

D'ailleurs, je ne puis que confirmer ce que disait l'honorable M. Van de Vyvere dans sa déclaraton ministérielle du 20 mai, c'est que, s'il s'agit de notre politique étrangère, jamais nos discussions parlementaires n'ont révélé un désaccord sur les principes. Ces principes s'imposent à chacun de nous avec une telle netteté que tout bon citoyen ne peut que s'y rallier.

Certes, il y a eu quelques divergences sur les mesures d'application, ajoutait l'honorable M. Van de Vyvere, pensant sans doute au fâcheux incident du transit des munitions pour la Pologne ou à l'épisode de l'occupation de la Ruhr, mais ces divergences sont périmées. Il est certain que les leçons de l'histoire et notre situation géographique commandent clairement toute notre politique extérieure. Notre sécurité, comme nos réparations, nous invitent manifestement à prendre appui sur la France et l'Angleterre. Notre Souverain nous disait au lendemain de l'armistice : « Seule l'entr'aide entre les Alliés pourra nous asurer les fruits chèrement payés de la victoire »; ces paroles n'ont pas perdu leur actualité. (*Très bien! à droite.*)

Mais il faut bien reconnaître, messieurs, que si, dans tous les débats sur notre politique extérieure, nous nous sommes trouvés d'accord sur les lignes fondamentales de cette politique, nous avons constaté maintes fois chez l'honorable M. Vandervelde et chez ses amis une tendance à revenir à leurs illusions internationalistes de l'avant-guerre et une propension à sous-évaluer ou même à négliger la nécessité où nous sommes de prendre des précautions et des garanties vis-à-vis de notre ennemi d'hier.

Je dois bien rappeler, à cet égard, avec quel manque de perspicacité ils ont cherché ici à nous apitoyer sur l'appauvrissement de l'Allemagne lorsqu'il s'est agi du problème des réparations et combien ils se sont souvent leurrés dans leurs appréciations sur l'état véritable de l'opinion allemande.

Or, nous voyons que l'Allemagne bénéficie déjà aujourd'hui d'une situation économique et financière qui pourrait faire envie à plus d'une nation victorieuse dans la guerre d'agression qu'elle nous a fait subir : son marc vaut cinq fois notre franc. Son outillage industriel — qui n'a pas été atteint par la guerre — impressionne par ses progrès tous ceux qui visitent ses expositions ou qui voient de près ses établissements. Et s'il s'agit de l'esprit public, ce n'est pas M. von Gerlach, celui que vous présentiez récemment aux Bruxellois comme étant une personnalité représentative de la nouvelle mentalité allemande, qui a quelque prestige ou quelque crédit sur l'opinion. C'est le maréchal Hindenburg, que le suffrage universel vient de porter triomphalement, le 29 avril dernier, à la présidence du Reich! Enfin, nous voyons actuellement s'accentuer dans ce pays si fortement unifié, et déjà peuplé de 60 millions d'habitants, un mouvement qui apparaît comme un nouveau danger : le mouvement pour le rattachement de l'Autriche. (*Très bien! à droite.*)

M. Carlier. — N'oubliez pas que c'est le pape qui nous a apitoyés le premier sur le sort de l'Allemagne.

M. Carton de Wiart. — Certes, nos relations avec l'Allemagne ne doivent pas, à mon avis, s'inspirer d'une préoccupation d'hostilité. Elles ne doivent pas exclure l'idée d'un rapprochement loyal et d'une paix définitive. Bien au contraire! Mais elles doivent aussi se garder de tout aveuglement et de toute illusion. La prudence et même la méfiance s'imposent. Et dans toute négociation avec elle il est sage de s'inspirer du vieux proverbe espagnol qui dit : « Quand on soupe avec le diable, il faut s'armer d'une longue cuillère. » (*Rires.*)

M. Carlier. — Donnez ce conseil au pape!

M. Lemonnier. — C'est sans doute pour la droite, qui soupe avec les socialistes, que vous dites cela? (*Rires à gauche.*)

M. Carton de Wiart. — Les circonstances veulent qu'à l'heure où l'honorable M. Vandervelde prend possession du portefeuille des affaires étrangères un grand événement vient de se produire auquel le pays n'a peut-être pas été assez attentif pendant cette période de crise gouvernementale dont nous sortons : c'est la réponse au mémorandum de l'Allemagne, du 9 février.

MM. Briand et Chamberlain se sont rencontrés à Genève il y a quelques jours et vous connaissez la réponse qu'à la suite de cette rencontre la France a faite à la note allemande au nom des alliés.

Jusqu'ici nous avons dû constater — et je n'en fais aucun reproche aux ministres des affaires étrangères qui se sont succédé, — nous avons dû déplorer, dis-je, que notre statut de sécurité restât en carence. Sans doute, nous avons un accord défensif militaire avec la France, mais cet accord n'est pas un statut, ni définitif, ni même suffisant. Au cours de notre histoire, nous avons vu, après chacune des grandes secousses auxquelles nous avons été livrés chaque fois que l'impérialisme a enfin été vaincu, chaque fois que la politique d'équilibre a réagi et triomphé, nous avons vu, dis-je, un statut nouveau nous garantir contre le retour des agressions dont nous avions été les victimes.

Après les guerres de Louis XIV, ce fut le système de la Barrière. Après la défaite de Napoléon, le Traité de Vienne imagina, dans le même but, la constitution du royaume des Pays-Bas. Lorsque cette combinaison eut révélé toute sa fragilité, un statut nouveau intervint : celui de 1831 et de 1839 : la neutralité garantie par les puissances. L'impérialisme allemand a tué cette formule. L'impérialisme allemand a été défait. Mais la politique d'équilibre qui en a triomphé ne nous a pas encore apporté le statut nouveau que nos alliés nous avaient annoncé, que les négociations de la paix nous avaient fait entrevoir. Or, ce pacte de garantie mutuelle, dont l'Allemagne elle-même vient d'esquisser le plan, constitue pour nos destinées nationales une perspective singulièrement intéressante. Et cet intérêt est peut-être de nature à corriger ou à compléter en quelque mesure ce que le traité hollando-belge, dont nous parle la déclaration ministérielle, laisse malheureusement en suspens. En effet, ce traité hollando-belge ne constitue nullement par lui-même la revision du traité de 1839 telle que nous étions en droit de l'espérer. C'est un accord relatif à des questions d'ordre hydraulique assurément importantes : le canal vers Ruhrort, le canal du Moerdyk, l'entretien du Bas-Escaut, mais qui ne touche en rien aux risques qui compromettent notre sécurité et notre défense et dont la revision des traités de 1831 et 1839 devait logiquement nous apporter une solution. Cette solution ne pourrait-elle être cherchée dans l'extension aux frontières hollandaises de ce pacte de garantie qui serait aussi utile pour nous que pour nos voisins du Nord, dont les intérêts véritables se rapprochent tant des nôtres et avec lesquels nous devons souhaiter une amitié de plus en plus confiante et qui ne puisse laisser subsister entre nous aucun malentendu?

Il se présente à cet égard, au moment où nous sommes, une opportunité singulièrement intéressante et qui mérite d'être examinée sans retard par le gouvernement. (*Très bien! sur divers bancs.*)

Messieurs, puisque le gouvernement nous annonce que le parlement va être bientôt saisi de plusieurs traités, je saisis cette occasion pour lui demander de ne pas surseoir à la signature qui, à cause de la crise ministérielle, n'a pu être donnée par la Belgique, le 17 de ce mois, à la Convention de Genève pour le contrôle international du commerce des armes et armements de guerre. Cette convention,

ainsi que vous le savez, fait sortir le commerce des armements du domaine du droit privé pour le faire entrer dans le domaine du droit public. Elle dispose d'une façon générale que des canons, des armes de guerre, des munitions de guerre ne pourront plus être livrés à d'autres qu'à des gouvernements, afin d'éviter les armements clandestins. Elle prévoit que, dans certaines zones du monde particulièrement exposées à des troubles, l'importation de ces armes sera soumise désormais à des conditions rigoureuses. C'est une étape importante vers une réduction des armements, à laquelle la paix et l'économie des Etats sont également intéressées. Les principales puissances y ont aussitôt donné leur signature. Et il faut se féliciter que, sous les auspices de la Société des Nations, un tel résultat ait pu se réaliser, résultat qui n'est assurément pas une garantie certaine de la paix, mais qui n'en est pas moins une certaine assurance contre l'augmentation des chances de guerre.

Dans l'ordre des choses politiques, — et en réservant l'action morale qui restera toujours prépondérante, — tout le problème de la paix peut être en quelque sorte symbolisé par un triangle dont l'angle de sommet est la sécurité et qui a pour angles de base, d'une part le développement de l'arbitrage et de la justice internationale, et, d'autre part, la réduction des armements dans toute la mesure compatible avec les intérêts légitimes de chaque Etat.

Ceci dit, messieurs, je voudrais, sans répéter ce qu'a justement et éloquemment exposé l'honorable M. Janson au sujet de notre situation financière, insister auprès du nouveau ministre des finances sur certaines préoccupations qu'assurément il partage avec nous, mais que son inexpérience de la vie parlementaire ne lui rend sans doute pas aussi sensibles qu'à nous-mêmes. Il permettra à son ancien patron, qui est très heureux et fier de le voir au banc ministériel, de le mettre en garde contre certaines illusions que peuvent conserver les meilleurs esprits, nourris par l'étude de notre droit public et qui se figurent que le rôle essentiel des Chambres est de surveiller les dépenses de l'Etat. En fait, hélas ! leur action consiste beaucoup plus à accroître ces dépenses qu'à les contrôler. L'effort efficace pour la compression et le contrôle, c'est surtout le gouvernement qui l'exerce ; et, au sein du gouvernement, cet effort incombe surtout au ministre des finances, et ce ministre des finances est armé pour l'accomplir grâce à l'excellente loi sur le contrôle des dépenses. Il n'est pas de tâche qui demande plus de vigilance et d'énergie continues. Il n'en est peut-être pas non plus où un ministre puisse, dans les conjonctures où nous sommes, servir plus utilement son pays !

Nous n'avons pas retrouvé dans la déclaration ministérielle, et je m'en réjouis, le programme financier que l'honorable M. Vandervelde esquissait à Roux à la veille des élections législatives. Rien qui nous annonce soit un prélèvement sur le capital, soit l'obligation du bordereau des coupons, soit l'aggravation des droits de succession, même en ligne directe, ni aucune de ces mesures financières préparatoires à l'expropriation collective des moyens de production et à la reprise du sol par l'Etat. Tant mieux ! De telles formules se traduiraient pratiquement par l'évasion des capitaux, la raréfaction de l'effort individuel, le renchérissement continu de la vie matérielle. Tandis que nous commençons à entrevoir l'aurore d'un relèvement définitif et d'un assainissement financier, de tels errements nous replongeraient au plus profond des inquiétudes dont nous nous dégageons à peine. A la stabilité monétaire qui s'annonce succéderait fatalement une chute nouvelle et sans doute irrémédiable. A l'équilibre budgétaire, d'inévitables déficits. Tout l'effort péniblement réalisé serait compromis. Et notre crédit, fait de la confiance du capital tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, aurait tôt fait de s'envoler. (*Très bien ! à droite.*)

L'économie doit demeurer le mot d'ordre général. Et s'il y a des ajustements nécessaires et inéluctables, notamment au sujet du sort des pensionnés, dont l'équité et l'humanité nous obligent d'avoir le souci, il faut cependant reconnaître que, pendant un temps peut-être encore long, notre situation financière, qui conditionne toute notre politique ne nous permettra pas d'envisager de profondes et coûteuses réformes d'assurances ou certaines grandes entreprises qui grèveraient trop lourdement le trésor public si obéré.

Parlant de notre dette, l'honorable M. Janson a demandé s'il était vrai que le gouvernement a fait connaître à Washigton qu'il reconnaissait la totalité de la dette réclamée par les Etats-Unis.

Il a fallu cette acceptation, nous disent certaines informations de presse, pour que le gouvernement de Washington consentit à autoriser l'émission de la seconde tranche de l'emprunt de 100 millions de dollars.

Si ceci est exact, et si cette exigence porte non pas sur notre dette d'après-guerre, que personne ne songe à discuter, mais sur les interventions américaines pour notre ravitaillement et notre armement pendant la guerre, une telle nouvelle produira une profonde amertume dans le pays. Cette amertume sera surtout ressentie par ceux qui ont été associés de près à notre vie économique et financière pendant la guerre; par ceux aussi qui se rappellent les déclarations qui nous furent faites et signées à Versailles et qui relevaient expressément la Belgique d'une dette qui avait imposé à notre pays indignement violé sa participation à une défense commune contre le militarisme allemand. Ce *quitus* nous était apparu comme une condition de notre propre signature à Versailles. Et voici, si la nouvelle qu'on nous donne est fondée, il s'ensuivrait que notre dette publique déjà formidable se trouverait grossie encore de 172 millions de dollars, et tout ce que nous pouvons penser et déclarer au sujet du devoir de la prudence financière et de la compression rigoureuse des dépenses devient, hélas! d'une actualité de plus en plus impérieuse! Et il est bien fâcheux vraiment que le premier acte du nouveau cabinet, au moment où le pays s'attendait à la suppression du ministère des affaires économiques, ait été non seulement de le maintenir, mais de rendre distincts les ministères de l'agriculture et des travaux publics, dont la réunion n'avait donné lieu à aucun inconvénient sérieux.

Messieurs, je voudrais ajouter quelques mots encore au sujet de notre vie publique intérieure. Notre politique scolaire va être livrée à la direction de M. Camille Huysmans. Au point de vue des graves intérêts de conscience que cette politique met en jeu, j'ai trop confiance dans l'intelligence de M. Camille Huysmans pour croire que dans ces nouvelles et hautes fonctions il fera de l'anticléricalisme.

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Vous avez raison!

M. Carton de Wiart. — Je ne crois pas que cette manie assez basse entre dans ses desseins. Il voit les choses d'assez haut pour comprendre que la véritable question scolaire en Belgique n'est pas de nous contrarier les uns les autres et d'essayer de faire tort soit aux écoles publiques, soit aux écoles libres, mais de nous entendre pour développer à tous les degrés l'enseignement en quantité et en qualité. Il y a pénurie de classes en Belgique. Il y a pénurie d'instituteurs. Il y a déficit de fréquentation. M. Gollier, que j'espère revoir bientôt ici, nous a cité, à cet égard, des chiffres tout à fait probants.

M. Pepin. — M. Nolf a cependant supprimé des classes.

M. Carton de Wiart. — Ce qu'il faut, ce que doivent vouloir les véritables amis de l'enseignement, c'est de stimuler les initiatives et d'encourager toutes les bonnes volontés. C'est une folie, à cet égard, d'ignorer ou de contrarier l'enseignement libre. Il faut se féliciter que celui-ci seconde de plus en plus l'enseignement officiel et se rappeler que le développement et le progrès des méthodes et des dévouements en enseignement, comme ailleurs, ne peuvent que profiter d'une saine émulation. (*Très bien! à droite.*)

Je me figure que le nouveau ministre des sciences et des arts ne sera pas étranger à ces préoccupations.

Je me figure aussi qu'en matière linguistique il saura faire la part de ce qu'il y a d'électoral dans certaines attitudes et la part de son expérience pratique. J'ai souvent été frappé qu'à Anvers, même, il existe un institut supérieur de commerce qui dépend de la ville.

M. Van Cauwelaert. — C'est une erreur, elle ne dépend pas de la ville mais du gouvernement.

M. Carton de Wiart. — La ville n'est pas étrangère à son administration, je crois. En tout cas, je n'ai jamais entendu réclamer sa suppression ou sa flamandisation. La sagesse en matière linguistique, c'est la tolérance, le respect de tous les droits et de tous les intérêts. Le danger, c'est le parti pris qui substitue des formules de contrainte à la volonté des familles. C'est pourquoi, autant j'ai toujours été ardent à poursuivre et à réaliser des réformes justes comme celles du régime administratif ou de la juridiction militaire, autant je me suis toujours opposé aux mesures qui lésaient, sans nécessité, des désirs respectables, à tout ce qui était intolérant, à tout ce qui cherchait à nuire ou à détruire sans profit pour personne et uniquement pour satisfaire à des théories rigides et contredites par les faits. C'est dans cette voie seulement qu'il faut et qu'on peut rechercher la paix...

M. Van Cauwelaert. — Réalisez la justice, et la paix vous viendra par surcroît.

M. Sinzot. — Nous réclamons, nous aussi, la justice en Wallonie pour les travaux publics et pour les routes.

M. Carton de Wiart. — Nous demandons seulement que l'on reste fidèle à la lettre et à l'esprit de notre Constitution, qui proclame si sagement dans son article 23, que l'emploi de nos langues nationales est facultatif, et cela dans tout le pays et pour chacun. C'est la condamnation de ce système de cloison étanche que certains veulent établir entre les deux parties du pays. (*Bruit.*) Système dangereux autant qu'il est faux dans notre petit territoire, où les infiltrations sont à la fois séculaires et quotidiennes et où nous avons en quelque sorte le sentiment que si nous parlons les deux langues, nous sommes deux fois Belges.

M. Hubin. — C'est entendu, respect de la lettre et de l'esprit de la Constitution en matière linguistique. (*Bruit.*)

M. Carton de Wiart. — Il me reste à toucher à une question qui va s'offrir dès demain à nos débats.

A la fin de notre dernière session ordinaire, je disais que la question de l'électorat provincial se représenterait au lendemain des élections dans les mêmes conditions où nous la laissions. Aujourd'hui, comme alors, nous nous retrouvons en présence de l'engagement pris par l'honorable M. Vandervelde et ses amis, engagement solennel pris spontanément par eux le 12 octobre 1921.

M. Fischer. — Il y a eu un fait nouveau depuis.

M. Carton de Wiart. — Aux termes de cet engagement, les femmes seront admises à voter comme les hommes pour le scrutin provincial de 1925.

M. Fischer. — Cet engagement a été rompu par vous.

M. Carton de Wiart. — Vos interruptions ne m'empêcheront pas de continuer. L'engagement auquel je fais allusion est d'une précision qui ne laisse place à aucune équivoque ni à aucune casuistique : il comporte la promesse de la part de vingt-neuf mandataires socialistes de faire triompher le suffrage féminin pour les élections provinciales de 1925.

M. Fischer. — A condition que les hommes votent à 21 ans; le contrat était double. Or, votre majorité a privé du droit de vote, en 1925, tous les électeurs de 21 ans.

M. Carton de Wiart. — Cette déclaration avait été faite spontanément. Elle a été la contre-partie du vote que les catholiques ont consenti à émettre au Sénat et qui s'est traduit par l'inscription dans la Constitution de l'âge électoral de 21 ans pour le Sénat et du principe d'une certaine indemnité sénatoriale. Cet engagement a été signé avec M. Vandervelde par les honorables MM. Huysmans, Anseele et Wauters, qui siègent avec lui aujourd'hui au banc du gouvernement. Nous avons donc le droit de compter que la composition du cabinet actuel, où se rencontrent des catholiques et des socialistes également engagés en faveur du suffrage féminin provincial, nous assurera enfin le succès d'une idée que nous considérons comme une réforme de justice et de progrès. (*Applaudissements à droite.*)

M. Carlier. — Tous les réactionnaires applaudissent. (*Bruit.*)

M. le président. — Je vous en prie, messieurs, cessez d'interrompre l'orateur!

M. Carton de Wiart. — Sans doute, toute collaboration des partis au sein du gouvernement comporte de leur part des concessions et des sacrifices.

On pouvait comprendre, dans une certaine mesure, — encore que nous l'ayons critiqué et déploré, — que M. Theunis ait cherché à ajourner et à esquiver cette question de l'électorat provincial, puisque les libéraux qui faisaient partie de son cabinet étaient adversaires de cette réforme et menaçaient de faire défection si elle était tranchée. Mais aujourd'hui que les parlementaires de droite ou d'extrême gauche qui siègent au banc ministériel sont partisans de cette réforme, en faveur de laquelle ils se sont tous engagés, puisque les ministres socialistes ont mis leur signature au bas d'une promesse solennelle...

M. Fischer. — Que vous avez déchirée.

M. Carton de Wiart. — ... d'une promesse solennelle à laquelle leur parole ne leur permet pas de se soustraire, puisque tous les ministres de droite sont liés de leur côté par le programme de l'Union catholique, que nous avons tous adopté et défendu, je ne comprendrais pas que dans cette question, qui est d'ordre essentiellement gouvernemental et qui doit forcément venir à bref délai devant cette Chambre, le gouvernement ne prenne pas une attitude nette et précise.

C'est cette attitude que je lui demande de prendre et que j'aurais voulu voir annoncer dans la déclaration ministérielle.

Chacun sait qu'il y a sur cette question une majorité dans cette Chambre. Elle s'est affirmée en sections il y a quelques mois par le vote de la proposition Pussemier, qui a rallié 78 voix contre 54 et 2 abstentions. Il y aura en sa faveur une majorité au Sénat, si le gouvernement, comme la logique le commande, prend nettement attitude pour cette solution. On me dit que cette majorité au Sénat apparaît incertaine. Il me sera peut-être permis de rappeler que, lorsque j'ai eu l'honneur de prendre la direction des affaires, une situation analogue se présentait en ce qui concerne l'emploi des langues en matière administrative. Je n'ai pas hésité à me présenter devant le Sénat en déclarant que le nouveau cabinet défendrait cette réforme. Une grande partie du Sénat a protesté. Nous sommes cependant parvenus à le convaincre, et cette loi a été votée. Pourquoi? Parce qu'une attitude nette prise par le gouvernement, dans des problèmes qui sont d'ordre gouvernemental, impressionne nécessairement un grand nombre de mandataires. Messieurs, la rectitude politique exige, à mon sens, que le gouvernement d'aujourd'hui prenne pareille attitude. S'il ne le faisait pas, j'y verrais une preuve de faiblesse inquiétante pour l'avenir et que je pourrais d'autant moins approuver par un vote de confiance que les circonstances m'ont mêlé personnellement de très près à l'engagement pris en octobre 1921. L'honorable M. Vandervelde ne me désavouera pas si je rappelle que, à cette date, le gouvernement éprouvait les plus graves appréhensions à cause des difficultés quasi inextricables qui compliquaient l'achèvement de la revision constitutionnelle, engagée par le ministère Delacroix. Pour désembourber le char de la revision, pour pouvoir régler enfin le statut du Sénat, qui demeurait en suspens et risquait de compromettre le fonctionnement de nos institutions représentatives, M. Vandervelde et ses amis consentirent à prendre vis-à-vis de nous un engagement public et solennel, dont la droite n'hésita pas à acquitter aussitôt la contre-partie, convaincue que cet engagement serait loyalement observé et exécuté. La traite que les socialistes ont ainsi librement signée est venue aujourd'hui à échéance. (*Très bien! à droite.*)

M. Fischer. — Vous l'avez déchirée.

M. Carton de Wiart. — Vous voudriez peut-être la déchirer. Mais l'honneur politique ne vous le permet pas. Aussi, je garde non pas l'espoir, mais la conviction que, quand nous présenterons cette traite à ceux qui l'ont signée, ils respecteront leur signature. (*Vifs applaudissements à droite. — Interruptions sur les bancs socialistes.*)

Messieurs, dès le lendemain des élections du 5 avril, je n'ai pas hésité à dire publiquement que, étant donnés les résultats du scrutin, il me paraissait impossible de gouverner contre les socialistes et qu'il serait même très difficile de gouverner sans les socialistes. Aujourd'hui, je tiens à dire qu'il ne peut être question de gouverner pour les socialistes. (*Très bien! à droite.*)

Il y a, nous ne pouvons l'oublier, entre le programme catholique et le programme socialiste un fossé profond : le fossé qui sépare un parti d'ordre d'un parti de révolution... (*Exclamations ironiques sur les bancs socialistes. — Très bien! sur divers bancs à droite.*)

M. Hubin. — Et Jacquemotte vous répondra. (*Rires sur les bancs socialistes.*)

M. Carton de Wiart. — ... d'un parti de révolution, dis-je, hostile à nos conceptions fondamentales sur la vie comme sur la politique, d'un parti qui entend demeurer fidèle à ses doctrines collectivistes. (*Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*) Est-il vrai, oui ou non, qu'il existe entre nous des divisions profondes, que vous avez à maintes reprises reconnues et affirmées?

Est-il vrai que dans un ordre d'idées supérieur, messieurs (*exclamations ironiques à gauche*), il existe entre nous toute la différence qui sépare une doctrine préoccupée des destinées spirituelles de l'homme et de la civilisation et une doctrine fondée précisément sur le matérialisme historique et économique? (*Nombreuses interruptions sur les bancs socialistes.*)

Nos doctrines sociales reposent toutes entières sur l'harmonie des classes; vous avez fondé les vôtres sur la lutte des classes. (*Très bien! à droite.*)

Il est donc parfaitement compréhensible que nous envisagions avec de graves inquiétudes la collaboration gouvernementale qui s'annonce. Cependant, j'ajoute, parlant en mon nom personnel, que je saurai tenir compte des contingences nées de la composition même du parlement et de la nécessité d'assurer un gouvernement dont l'attitude du parti libéral a rendu la formation si laborieuse. Je n'entends point du tout adopter une politique d'opposition systématique et encore moins de dénigrement. Je tiens compte des nécessités de l'action gouvernementale et je répète, comme je l'ai déjà dit en commençant, qu'il vaut mieux une solution ministérielle médiocre que pas de solution du tout. Je reconnais aussi volontiers que la déclaration ministérielle est modérée. Mais une expérience parlementaire déjà trentenaire m'a appris que rien ne ressemble plus à une déclaration ministérielle qu'une autre déclaration ministérielle. (*Rires.*)

Ce genre de littérature ne vaut que par l'exécution pratique des formules générales et généralement imprécises qui y sont formulées. J'attendrai donc le nouveau cabinet à cette exécution. Il me trouvera tout prêt à lui apporter mon modeste concours chaque fois qu'il agira pour le bien du pays, pour la défense de son unité, pour la défense de sa sécurité, pour la protection de son activité économique en même temps que pour son progrès social, enfin pour la sauvegarde de la paix des consciences dans le respect de nos libertés constitutionnelles. Mais je suis aussi parfaitement résolu à le combattre et à le combattre impitoyablement chaque fois qu'il fera mine d'agir dans un autre sens. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi ! (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. le président. — La parole est à M. Devèze. (*Rires ironiques sur les bancs socialistes.*)

M. Devèze. — Messieurs, en venant ici, je pensais, comme probablement la plupart d'entre vous, que j'allais me trouver en présence d'un jeune ménage en pleine lune de miel. Je prévoyais qu'il nous serait difficile d'arracher M. Poullet et M. Vandervelde à leurs tendresses réciproques et même de retenir un instant leur attention, tant seraient-ils adsorbés par leur passion soudaine. (*Nombreuses interruptions à gauche et à droite.*)

UNE VOIX A GAUCHE : C'est un excellent ménage.

M. Van Cauwelaert. — C'est un ménage de travailleurs, il n'a pas le temps de s'amuser beaucoup.

UNE VOIX A GAUCHE : Voulez-vous jouer le rôle de la belle-mère?

M. Devèze. — Mais l'honorable M. Carton de Wiart, qui paraît, lui, remplir dans ce jeune ménage le rôle de belle-mère, nous a révélé que, dès à présent, des dissensions profondes séparent les nouveaux époux, qu'ils ne sont pas d'accord sur leur bonheur et sur les moyens de le réaliser pratiquement. Je constate ainsi que leur union ne repose que sur une équivoque et que nous assisterons bientôt à la désagrégation de cette union disparate. (*Pas du tout! pas du tout! à droite et à l'extrême gauche.*)

Je ne le souhaite pas pour nous, mais je le souhaite pour le pays, parce que je considère que cette union présente pour la Belgique les plus grands dangers. (*Rires ironiques à l'extrême gauche.*)

Mais il importe d'abord de faire ressortir que le jeune ménage, quelles que soient les apparences que vous cherchez à créer, n'est pas un ménage à trois.

M. Poullet, ministre des affaires économiques. — Il devait en être ainsi puisque vous refusiez tout concours.

M. Devèze. — Je répondrai dans un instant à l'interruption de l'honorable M. Poullet.

Je voulais donc tout simplement constater que vous constituez un ménage à deux et que vous n'êtes pas trois. (*Rires.*)

La gauche libérale, unanime, m'a chargé de déclarer et de préciser nettement, en son nom, qu'aucun des ministres n'a reçu mandat, ni d'elle, ni du parti, de la représenter, et qu'il n'est donc personne dans le gouvernement qui puisse engager la responsabilité du groupe libéral. (*Rires et interruptions.*)

Le gouvernement actuel donc est bien issu d'une coalition des catholiques et des socialistes; il chercherait vainement à le dissimuler au pays. (*Interruptions.*)

Je fais remarquer en passant que le groupe libéral est représenté ici par 23 membres... (*Interruptions et rires.*) S'il vous convient, chaque fois qu'un orateur de la gauche libérale voudra prendre la parole dans cette enceinte, de pousser, de droite et d'extrême gauche, des cris pour l'empêcher de parler, vous aurez facile de le mettre dans l'impossibilité d'exposer ses idées.

M. le président. — Je prie les membres de l'assemblée de permettre à l'orateur de continuer son discours.

M. Devèze. — Je n'en déclare pas moins que je suis fier d'appartenir à un parti qui s'honore de pratiquer la liberté et la tolérance. J'ai le droit, au nom de ce parti, de réclamer ici le respect à l'égard de ses convictions et le respect de sa liberté de parler. Au surplus, ceux qui m'interrompent ne peuvent pas ignorer que la force numérique est sans valeur devant la force du raisonnement et des idées. (*Rires et interruptions.*)

M. le président. — Je prie à nouveau tous les membres d'observer le silence. Il est impossible de poursuivre le débat, si l'on continue à interrompre de droite et de gauche. Il faut absolument que nous fassions preuve d'une large tolérance. Nous avons encore un grand nombre d'orateurs à entendre : il reste pour le moment dix-neuf orateurs inscrits. (*Exclamations.*) Il faut que la discussion se poursuive dans le calme.

M. Devèze. — Permettez-moi, messieurs, de vous faire remarquer de plus qu'il y a un intérêt certain pour le fonctionnement des institutions parlementaires à ce que les orateurs qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement puissent s'exprimer librement. Vous n'ignorez pas que lorsque l'on est interrompu sur tous les bancs de cette Chambre, comme je le suis en ce moment, il est impossible de suivre une idée et de défendre logiquement la cause pour laquelle on porte la parole.

Je disais donc que le gouvernement est issu d'une coalition entre catholiques et socialistes; cette coalition modifie singulièrement le langage des gens et l'état des esprits.

Avant les élections du 5 avril, n'entendions-nous pas les orateurs de droite reprocher à la gauche libérale ses faiblesses vis-à-vis des socialistes, dont elle était en quelque sorte le fourrier ? Ne se présentaient-ils pas à la bourgeoisie comme le rempart de l'ordre ? N'annonçaient-ils pas la conquête d'une majorité catholique homogène et ne faisaient-ils pas du parti libéral l'adversaire principal contre lequel ils concentraient tous les efforts de leur propagande?

Et, d'autre part, les socialistes ne nous reprochaient-ils pas de consentir à nous allier à ceux qu'ils considéraient à cette époque — je constate avec plaisir qu'ils ont changé d'avis depuis (*rires sur divers bancs*), — comme les pires démocrates?

M. Mansart. — Et vous, n'avez-vous pas changé ?

M. Devèze. — Et ne nous reprochaient-ils pas aussi — mais avec quelle littérature ! — d'avoir trahi, en nous associant à M. Theunis, les intérêts de l'anticléricalisme dont ils étaient, dans le pays, les derniers défenseurs ?

M. Masson. — Oui ! les intérêts de la démocratie, n'est-ce pas ? Et vous avez les mêmes démocrates au banc du gouvernement ! (*Interruptions diverses. — Colloques.*)

M. le président. — Faites donc silence, messieurs.

M. Devèze. — Ah ! messieurs, ce n'est pas avant les élections du 5 avril que, s'adressant au corps électoral libéral qu'ils cherchaient à séduire, les socialistes eussent publié le joli couplet sur la trêve religieuse et scolaire que nous avons lu avec délices dans la déclaration gouvernementale.

M. Vandervelde, ministre des affaires étrangères. — Nous avions dit la même chose avant les élections.

M. Jennissen. — Ah! non! nous publierons vos textes.

M. Devèze. — Le temps nous manque d'alimenter la polémique par des citations. Sans doute, vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez fait toujours des déclarations dans ce sens, et je rends hommage à votre sincérité; mais je sais bien, moi, que, pendant toute la campagne électorale, j'ai dû défendre en quelque sorte la probité de nos convictions, qui ne sont pas catholiques, contre le reproche des socialistes de n'avoir pas cessé de les trahir pendant quatre ans.

Aussi, maintenant, ai-je le droit de me tourner vers les socialistes qui nous traitaient de la sorte et de leur dire qu'ils font à cette heure, dans des conditions pires que toutes celles que nous avons pu subir, la même chose que ce que j'avais fait et qu'ils n'ont cessé de nous reprocher pendant la période électorale. (*Interruptions diverses sur les bancs socialistes.*)

Cette abdication des anticléricaux socialistes, cette attitude démagogique de leurs adversaires de droite, cette double capitulation a été difficile. Pour la faire, il a fallu deux étapes, ou plutôt trois.

L'honorable M. Van de Vyvere prépara le terrain avec une habileté que j'admire. (*Rires sur divers bancs.*) Puis, l'honorable M. Poullet, cadavre récalcitrant, mourut sur le champ de bataille de la droite parlementaire pour mieux renaître à la vie.

M. Fischer. — Ce poullet est un phénix! (*Rires.*)

M. Huysmans, ministre des sciences et des arts. — N'oubliez-vous pas M. Max? (*Rires sur divers bancs.*)

M. Devèze. — Enfin, il y eut M. Poullet, dernière manière, qui nous apporta le même gouvernement que celui qu'il s'était proposé de former la première fois, puisqu'il n'y ajouta, en réalité, que la personnalité, éminemment sympathique et digne de toute considération, de M. Rolin-Jacquemyns. Pour le surplus, la situation restait la même. Seulement, comme chacun tenait à son portefeuille, et comme cette coalition est avant tout une coalition d'intérêt et d'influences... (*Protestations sur les bancs socialistes et sur certains bancs à droite.*)

M. Melckmans. — Voilà la courtoisie!

M. Devèze. — Mais c'est mon droit absolu de parler ainsi. Il est parfaitement parlementaire de dire à une majorité que ce qui l'unit, c'est le besoin de se partager des places, de l'autorité et de l'influence.

Vos protestations sont contredites, en tout premier lieu, permettez-moi de vous le dire, par le vide de la déclaration ministérielle, qui montre que sur toutes les questions graves, seul le silence vous a permis de dissimuler l'impossibilité de concilier, sur le terrain des principes, les divers éléments de votre majorité. Je vous le démontrerai tout à l'heure.

Elles sont contredites encore, et j'ai la preuve qu'il s'agit de places et d'influences, car le fait qu'il a fallu, pour aboutir, faire cette chose absurde, antiadministrative, antifinancière et que rien ne justifie : créer un douzième ministère, afin que l'équilibre du partage ne soit pas rompu dans la combinaison! (*Bruit et violentes interruptions.*)

Cela, c'est la vérité. Le pays le sait. Vous en supporterez la complète responsabilité et les conséquences.

M. Fischer. — Radotages, radotages dignes de la *Gazette!*

M. Devèze. — L'honorable M. Carton de Wiart, sentant très bien tout ce que son parti va perdre dans l'opinion publique à la suite d'une telle alliance, a cherché, avec une habileté remqaruable, à rejeter sur le parti libéral la responsabilité du ménage catholique-socialiste.

Il a dit : Sans vous, les libéraux, jamais je n'aurais contracté cette alliance.

M. Carton de Wiart. — N'est-ce pas vrai?

M. Fischer. — M. Carton vous regrette!

M. Devèze. — Messieurs, ma réponse sera bien simple : M. Carton de Wiart estime-t-il que nous aurions dû, après les dernières élections, constituer avec la droite un ministère pareil à celui de M. Theunis?

M. Van Cauwelaert. — Ah, non!

M. Devèze. — Vous l'entendez, M. Van Cauwelaert n'en aurait pas voulu et il eût été impossible de constituer un tel ministère sans lui. Cela étant, nous avons renoncé à toute collaboration avec la droite, parce qu'elle n'eût été possible qu'avec M. Van Cauwelaert, et que nous n'en voulions plus. Il y a, en effet, entre les éléments de l'extrême droite et nous des divergences de principe sur les plus grandes questions nationales. (*Exclamations et vives interruptions à droite. — Bruit et colloques.*)

M. Jennissen. — Vous dirigez donc les travaux du parlement?

M. Delacolleite. — Nous sommes aussi patriotes que l'ancien ministre Devèze, et nous l'avons montré.

M. Devèze. — Je dis donc que lors des votes sur les grandes questions nationales, nous n'avons obtenu la majorité qu'à très peu de voix, l'extrême droite détachant auprès de l'opposition socialiste quelques membres qui votaient contre le gouvernement. Cela ne gênait rien, quand nous avions trente voix de majorité, mais cela nous eût condamnés, si nous n'avions plus disposé que des quelques voix de majorité que nous eussions conservées, à nous placer sous le joug, non seulement de M. Van Cauwelaert, mais même de ceux qui refusent sa tutelle parce qu'ils le trouvent insuffisant et trop modéré. Nous nous sommes refusés à contracter semblable alliance, et jamais nous n'y consentirions!

Vous n'aviez donc, monsieur Carton de Wiart, rien à nous proposer que nous eussions pu accepter.

Quant à vous, messieurs les socialistes... (*Ah! ah! sur les bancs socialistes.*) Je ne pense pas que M. Carton nous ait reproché de ne pas nous être alliés à vous.

M. Mansart. — Nous n'en aurions pas voulu!

M. Devèze. — Je ne pense pas que l'honorable M. Carton ait souhaité l'avènement d'un gouvernement de cartel, lui qui dénonce l'intensité des persécutions de conscience auxquelles nous nous serions aussitôt livrés de commun accord.

M. Carton de Wiart. — Mais il n'y a plus que vous d'anticlérical ici.

M. Devèze. — Je dis donc qu'on ne peut pas nous reprocher de ne pas nous être entendus avec les socialistes, et cela pour d'autres raisons encore, qui sont capitales. Notamment, celle-ci : ils ne nous ont rien proposé.

M. Fischer. — La Louvière!

M. Devèze. — Mais, permettez, monsieur Fischer, voilà (*désignant M. Carton de Wiart*) l'autre homme de La Louvière; c'est votre ami et allié. (*Bruit et protestations à droite. — Interruption de M. Carton de Wiart.*)

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Vous êtes d'accord. (*Bruit et rires sur les mêmes bancs.*) Embrassez-vous!

M. Fischer. — Le pays vous a répondu.

M. Devèze. — Vous ne nous avez jamais proposé cela, parce que, dans le fond de votre cœur, et d'après les déclarations de votre chef, vous étiez d'avis qu'il ne fallait pas faire bloc avec la gauche libérale sans que la droite...

M. Melckmans. — Démocratique!

M. Devèze. — ... sans que la droite démocratique soit représentée. De plus, vous n'entendiez recevoir dans votre grâce, — car il faut être touché de la grâce de l'honorable M. Vandervelde pour avoir quelque droit à gouverner en Belgique, — et de plus, dis-je, vous ne daigniez donner votre onction qu'à des éléments démocratiques que M. Vandervelde discernerait dans le parti libéral et auxquels il accorderait sa consécration.

Vous ne voudriez pas que nous acceptassions pareille chose!

M. Mansart. — Vous n'y étiez pas compris. (*Bruit. — Interruptions.*)

M. Pierco. — Pas de personnalité!

M. Devèze. — Voilà, pour le pays qui nous entend, l'outrecuidance du parti socialiste! Il prétend discerner, parmi les adversaires avec lesquels il veut s'allier, ceux qui lui conviennent. Aussi, messieurs de la droite, ce n'est pas vous, en réalité, vous qui croyez être dans le gouvernement, qui avez choisi vos représentants. Il y avait des exclusives, et l'on n'a admis que ceux qui avaient obtenu l'agréation du parti socialiste. (*Protestations et rumeurs à droite.*)

M. Baels. — C'est de la pure invention!

M. Devèze. — Nous ne pouvions pas nous allier avec les socialistes pour les motifs que je viens d'énoncer, et aussi en raison du grave désaccord qui nous sépare relativement à des questions d'ordre national que nous n'avons pas le loisir d'aborder maintenant. Je ne voudrais pas laisser croire que si vous nous aviez proposé l'alliance, nous l'aurions acceptée. Certes, nous aurions refusé.

Enfin, puisqu'il n'y a pas de reproche à nous faire de ce chef, M. Carton de Wiart nous reproche de ne pas être entré dans la combinaison tripartite. Mais quel rôle nous y réservait-on? Que vouliez-vous que nous y fissions, dans votre tripartite? Nous courber sous le joug de votre autorité? Non! Cela, jamais!

Vous vouliez nous compromettre avec vous. Nous ne l'avons pas voulu, nous ne nous sommes pas compromis, et nous jugeons donc ce gouvernement en pleine indépendance. (*Très bien! à gauche.*)

Voilà ce que je voulais dire, non seulement en mon nom personnel, mais, je pense, dans l'ensemble, au nom de mes collègues libéraux qui, demain, refuseront leur confiance à ce gouvernement...

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Tant mieux! Nous n'en avons pas besoin.

M. Devèze. — Reste, alors, l'examen de la déclaration gouvernementale.

M. Tschoffen, ministre de la justice. — Il y en avait une autre à laquelle nous vous serions obligés de répondre.

M. Devèze. — Je suis un de ceux qui peuvent y répondre le plus aisément. Vous savez, en effet, que j'avais, moi, une formule que j'ai d'ailleurs livrée au parlement et que j'ai lancée et défendue dans la presse. C'était le gouvernement extraparlementaire, dans lequel aucun parti ne serait engagé et qui aurait exclusivement servi les intérêts de la nation.

M. Tschoffen, ministre de la justice. — Est-ce la solution de M. Max?

M. Devèze. — M. Max avait une autre formule, mais qu'est-ce que cela prouve?

M. Tschoffen, ministre de la justice. — Cela prouve qu'il y a dans votre parti plus d'avis que de libéraux.

M. Devèze. — Cela prouve que le parlement n'a pas voulu de nos solutions et que ce sont vos partis qui ont voulu de celle devant laquelle nous sommes en ce moment. Grande pensée, certes, mais qui s'est traduite par une bien petite déclaration gouvernementale. Je dis « petite », parce que, vraiment, il faut que les socialistes et les catholiques flamingants ne soient pas difficiles pour s'en contenter.

Je me rappelle, quand nous étions au gouvernement, combien on nous reprochait d'avoir une politique linguistique insuffisante, de tenir tête aux revendications linguistiques formulées à cette époque, pour l'armée, pour les administrations, pour les écoles. Eh bien! le nouveau gouvernement, qu'annonce-t-il, messieurs?

A GAUCHE : Rien!

M. Devèze. — Si, et c'est charmant : Il annonce que les différends linguistiques se prolongent et vont s'aggravant et il dit : « Le gouvernement poursuivra activement les études commencées. » Jolie phrase. Mais êtes-vous bien sûr de cela, monsieur le premier ministre, allez-vous poursuivre activement les études commencées?

M. Marck. — Cela ne s'y trouve pas.

M. Devèze. — En effet. Cela concerne les mines du Limbourg, mais cela peut s'appliquer à tout. Vous dites, à propos de la question des loyers, que le gouvernement ne peut demeurer indifférent à cette situation. Cela vaut mieux! C'est plus amusant que les études!

Cependant, il remplira son rôle de conciliateur et d'arbitre. Conciliateur de quoi? Arbitre de quoi Il n'est sans doute pas nécessaire de le dire.

Il s'efforcera de dissiper les malentendus et de consolider la bonne entente entre les citoyens. (*Très bien! à droite.*) Il croit y parvenir en demandant à tous les Belges de pratiquer la tolérance mutuelle et de faire un effort pour se mieux comprendre en apprenant les deux langues nationales et en assurant à tous une parfaite égalité de traitement. (*Très bien! à droite.*)

Je n'ai jamais vu employer tant de mots pour ne rien dire, et je répète que, si M. Van Cauwelaert est content, c'est que M. Van Cauwelaert n'est pas difficile.

M. Baels. — Les Flamands n'ont jamais été difficiles.

M. Devèze. — Vous souvenez-vous de l'amertume avec laquelle on me faisait le reproche de laisser souffrir les pauvres soldats flamands qui n'étaient pas commandés dans leur langue maternelle?

Voici pourtant ce gouvernement de coalition démocratique, ce gouvernement que M. Van Cauwelaert va soutenir, que ce gouvernement ne dit rien du tout au sujet de cette question. Et M. Van Cauwelaert est content.

J'aurai fini quand j'aurai dit quelques mots de deux questions que je juge importantes : celle de la politique étrangère et celle de la politique nationale.

Je souscris à tout ce qu'a dit mon honorable collègue et ami, M. Paul-Emile Janson, à tout ce qu'il a dit dans son remarquable discours de notre situation politique et des raisons que nous avons de combattre le gouvernement. Mais je voudrais préciser un peu sur les points que je viens d'indiquer.

L'honorable ministre des affaires étrangères connaît en même temps les sentiments personnels que je professe à son égard et l'inquiétude qu'il m'inspire. Cette inquiétude, je vais la préciser plus peut-être que ne l'ont fait les autres orateurs. Elle ne s'applique pas au problème des réparations. J'ai la conviction que M. Vandervelde, suivant d'ailleurs l'exemple de ses prédécesseurs, fera tout ce qu'il pourra pour obtenir de l'Allemagne le maximum de réparations.

M. Hubin. — Ses prédécesseurs eussent été très heureux d'obtenir ce que M. Vandervelde avait obtenu des socialistes à Francfort.

M. Devèze. — Mais je parle du désarmement, c'est-à-dire de ce qui doit nous toucher le plus, c'est-à-dire du péril de demain...

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Ah! Ah!

M. Devèze. — Oui. Avant 1914 on faisait aussi : Ah! Ah!

M. Carlier. — Nous avons les mêmes soucis que vous.

M. Devèze. — C'est-à-dire du péril de demain, en fonction duquel doit être conçue l'organisation de la défense nationale. Car, messieurs, s'il n'y avait plus de péril extérieur, nous serions tous d'accord pour consentir à diminuer l'effort que celle-ci comporte.

Je crains — et je ne le cache pas à M. le ministre des affaires étrangères — que la seule protection que nous ayons, tant que l'Allemagne ne sera pas désarmée effectivement, et qui est la barrière du Rhin, je crains que cette protection ne soit abandonnée, trop tôt, sous l'influence d'une politique dont je ne discute pas les mobiles d'idées certes généreuses, mais que je considère comme des illusions. Je crains que celles-ci ne vous porteront à croire trop vite que l'Allemagne est moralement et matériellement désarmée. (*Interruptions sur les bancs socialistes.*)

Il me plairait, non pas pour nous, mais pour le pays, que, dans le silence de la déclaration que nous discutons, nous puissions compter que, dans les conférences internationales, où vous aurez l'immense honneur de représenter la Belgique, vous veillerez à ce que cette barrière du Rhin ne soit pas abandonnée avant le jour où la certitude nous sera définitivement acquise que l'Allemagne, conformément au traité de Versailles, abandonne ses armements et, avec ses armements, ses visées de revanche. (*Très bien! à gauche.*)

M. Fieullien. — Il est regrettable que la déclaration ministérielle ne dise pas un mot de cette question. (*Interruptions sur les bancs socialistes.*)

M. Devèze. — Enfin, messieurs, il est de mon devoir de vous parler encore de la question militaire. Loin de moi la pensée de dire un mot qui puisse atteindre M. le général Kestens.

M. Mathieu. — En position! (*Rires.*)

M. Devèze. — Mon cher collègue, dans la vie, c'est comme cela : on est le chef de quelqu'un, puis, après, on ne l'est plus, et, parfois, ce quelqu'un devient lui-même votre chef. Il faut savoir prendre cela de bon cœur, et, quand on est intelligent, cela ne gêne personne.

Je disais donc, messieurs, que loin de moi est la pensée de dire un mot qui puisse atteindre M. le général Kestens. Je suis bien sûr que le général Kestens aura lutté et luttera pour que rien ne soit fait qui puisse atteindre la solidité de la défense nationale.

M. Fischer. — Lutter contre qui?

M. Devèze. — Contre vous!

Il va, dit-il, étudier le problème militaire. Qu'il me permette de lui dire que cette étude, je l'ai déjà faite avant lui, et de lui prédire qu'il aboutira aux conclusions qui furent les miennes.

Je puis affirmer à l'avance quelle sera sa conclusion principale : c'est que le temps de service actuel peut être réduit...

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Ah! Ah!

M. Devèze. — Parfaitement.

M. Mansart. — C'est déjà quelque chose.

M. Devèze. — ... qu'il peut l'être, mais à trois conditions, que la majorité d'hier m'a refusées.

La première de ces conditions, c'est la préparation militaire indispensable, effective et réalisée. Il ne suffit pas de l'établir sur le papier, il faut que les jeunes gens arrivent à l'armée avec une préparation déjà reçue.

La seconde, c'est qu'il faut instituer et alimenter un noyau permanent important, et, pour cela, dépenser beaucoup d'argent : vous n'avez pas voulu me le donner. A défaut de l'obtenir, j'ai proposé de déterminer des carrières dans lesquelles les sous-officiers puissent trouver leur avenir : vous m'avez refusé cela également.

A DROITE : Allons donc!

M. Devèze. — Vous ne connaissez même plus les projets que vous avez écartés!

M. Mathieu. — Il y a actuellement plus de 18,000 mercenaires et 5,500 officiers.

M. Devèze. — C'est précisément à ce propos que le ministre Theunis a été prisonnier de cette extrême droite dont je parlais tantôt. La majorité n'existait plus lorsque quelques-uns de ses membres s'alliaient à la gauche socialiste.

M. Mathieu. — C'est du bluff; vous n'avez jamais déposé de loi de cadres. (*Interruptions à droite.*)

M. Devèze. — Monsieur Mathieu, vous confondez la loi des cadres, qui est tout autre chose, avec deux projets de loi que vous devriez connaître, puisque vous les avez spécialement étudiés et combattus. Le premier portait l'organisation de la préparation militaire à partir de l'âge de 16 ans. Le second prévoyait toute une organisation de carrières civiles ouvertes à quiconque s'engagerait pour un terme déterminé dans l'armée, de façon à assurer le recrutement de noyau.

M. Marck. — C'était de la façade!

M. Devèze. — J'ai dit que si vous vouliez des volontaires, il fallait m'accorder les moyens de les obtenir. Or, vous m'avez refusé les moyens que je vous ai proposés : l'argent et les carrières.

M. Van Cauwelaert. — Vous aviez des idées de derrière la tête que nous n'avons pas partagées.

M. Devèze. — Je n'avais pas d'idées de derrière la tête.

M. Marck. — Vous n'aviez que cela!

M. Devèze. — Pendant des séances entières, j'ai défendu, avec l'appui de mes amis de la gauche libérale et d'une grande partie de la droite, l'idée du service général, des dix mois de service, de la préparation militaire, de la constitution du noyau permanent. Je vous ai dit, en outre : il faut du matériel, de l'outillage, des camps d'instruction, et cela coûte très cher. Mais vous vouliez faire des économies, et quand vous voulez en faire, c'est dans le budget de la défense nationale que vous les cherchez.

Général, vous n'aurez pas un sou de plus pour votre budget. Vous ne subirez jamais que les réductions que l'on vous arrachera. Vous n'aurez ni la préparation militaire, ni les noyaux permanents, ni les crédits indispensables pour les camps et pour l'outillage. Et votre conscience, comme il est advenu de la mienne, vous interdira un jour de vous prêter à la réduction du temps de service, qui n'est possible qu'à ce prix.

Voilà ce que je voulais dire. Cela suffira pour expliquer l'attitude que prend la gauche libérale. Elle fera une opposition courtoise, mais énergique. Elle sera soucieuse de tous ses droits, mais elle saura accomplir tous ses devoirs. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

SUR DIVERS BANCS : A demain!

M. le président. — La Chambre entend-elle remettre la suite de cette discussion à demain? (*Oui! oui!*) Il en sera donc ainsi.

COMMUNICATION DU BUREAU.

M. le président. — Deux nouvelles demandes d'interpellation sont parvenues au bureau.

La première émane de M. de Béthune, qui désire interpeller M. le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes sur « les dommages que causent à la population de la ville et de l'arrondissement d'Aiost la suppression de plusieurs trains et de nombreux changements d'horaire pendant la saison estivale ».

La seconde demande est adressée par MM. Housiaux et Drion à M. le ministre de l'intérieur et de l'hygiène « au sujet de l'arrêté royal du 31 mars 1925 concernant la préparation et le commerce du lait ».

Ces demandes d'interpellation seront inscrites à l'ordre du jour.

— La séance est levée à 5 heures 10 minutes.

Demain, séance publique à 1 heure 45 minutes.

Imprimerie du *Moniteur belge*, 40, rue de Louvain, Bruxelles.